

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mai 2024 - N°291

**“L'Union européenne vit
une nouvelle phase
de son développement.”**



INTERVIEW

JEAN-DOMINIQUE GIULIANI

PRÉSIDENT
DE LA FONDATION
ROBERT SCHUMAN

DOSSIERS

Transition écologique
Santé & numérique
Alimentation & Europe

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections



LA RÉGION S'ENGAGE POUR DEMAIN !

Région
Hauts-de-France

rev³

TRANSFORMONS
LES HAUTS-DE-FRANCE



DES OUTILS CONCRETS POUR ACCOMPAGNER VOS PROJETS

Pour financer des projets liés aux **énergies renouvelables**, à l'**alimentation durable**, l'**efficacité énergétique**, l'**économie circulaire**, ou encore la **mobilité**, la Région et ses partenaires proposent plusieurs dispositifs :

- ▶ Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI)
- ▶ Fonds européens de développement régional (FEDER)
- ▶ Fonds chaleur, fonds déchets-économie circulaire (ADEME)
- ▶ SEM énergies Hauts-de-France circulaire, développement territorial et citoyenneté)



rev3.hautsdefrance.fr



Une dynamique portée par :

 CCI HAUTS-DE-FRANCE

 **Région
Hauts-de-France**

Éditeur
François-Xavier d'Aillières
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES
Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com
Maïlys Khider
mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ
Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement
Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE
Delphine Léguillon

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Ambois
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION
Printcorp

Édito

L'avenir de l'Europe se joue maintenant

L'idée de transformer l'Union européenne en puissance, longtemps taboue en Europe, est désormais au cœur du débat européen. Si l'UE ne s'affirme pas comme une puissance globale du même rang que les Etats-Unis ou la Chine, elle ne pourra pas soutenir efficacement l'Ukraine ni garantir sa défense et sa sécurité et surtout elle décrochera économiquement et géopolitiquement de manière accélérée comme viennent de l'affirmer successivement et pour la première fois Mario Draghi, Ursula Von der Leyen et Emmanuel Macron dans son discours sur l'agenda stratégique européen de la Sorbonne.

Un consensus résultat d'un choc sans précédent
Ce changement de perspective résulte d'un choc multiple : le Brexit qui a mis fin au veto britannique, la prise de conscience de dépendances majeures et d'une solitude géostratégique des Européens lors de la grande pandémie et l'accélération imposée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la guerre moyenne-orientale dans un contexte d'imprévisibilité croissante de l'engagement américain. Les citoyens européens semblent prêts à appuyer une transformation de l'UE en une puissance globale, durable, et responsable.

Co-construire une puissance démocratique
Ces orientations résonnent avec le rapport du premier Conclave européen à Cascais, qui a posé les jalons d'une Europe puissante co-construite avec ses citoyens. La transformation envisagée requiert des capacités renforcées de décision, d'exécution, et de financement de l'UE, pour tirer parti de ses effets d'échelle et mettre en oeuvre un indispensable leadership en matière de science, de technologie et de ré-industrialisation.

L'UE transformée devra garantir la sécurité et la cybersécurité de ses membres et de leur environnement proche, tout en aidant les états à produire les nouveaux biens communs attendus par les citoyens que les États seuls ne peuvent offrir. À l'échelle internationale, elle devra faire preuve d'empathie et de responsabilité pour apaiser les tensions internationales.



Le futur se joue dès aujourd'hui
Il est crucial que cette vision soit au cœur des débats électoraux et du nouvel agenda stratégique que doivent adopter les chefs d'État et de gouvernement d'ici juin. Ce futur, fortement désiré par les citoyens, devrait façonner l'Europe de 2040. Pour les Européens, l'avenir se prépare dès aujourd'hui. ●

Guillaume Klossa, président d'EuropaNova et du Conclave, co-auteur du rapport « Europe 2040 : Demain se joue dès aujourd'hui - co-construire une puissance globale, durable et responsable » (éditions EuropaNova)

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2024/2025** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution janvier 2024

M. Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

Sommaire

Mai 2024

4

Interview Jean-Dominique Giuliani

Président de la Fondation
Robert Schuman
« L'Union européenne (UE) vit
une nouvelle phase de son
développement »



6 Événement

6 Retour sur la cérémonie du Grand Prix des Territoires - Hauts-de-France

8 Transition écologique

9 Sobriété, efficacité, production, justice : ayons la même ambition pour l'eau que pour l'énergie ! *Pierre CAZENEUVE*

10 Les collectivités territoriales, acteurs clés de la transition écologique. *Laurent BURGOA & Pascal MARTIN*

11 Autonomie budgétaire des collectivités locales et transition écologique, même combat ! *Christian MÉTAIRIE & Jean-François VIGIER*

12 Pour réussir, il nous faut porter un autre regard sur la transition écologique. *Sylvain WASERMAN*

14 La transition ne pourra se faire sans développer une ingénierie par et pour les territoires. *Jean-François CARON*

15 Il reste du travail pour construire l'emploi de demain. *Léa FALCO*

16 Pour réussir la transition écologique, utilisons les travaux des scientifiques. *Gonéri LE COZANNET*



21 Santé & numérique

22 Cybersécurité en matière de données de santé : un enjeu stratégique pour notre société. *Anne LE HENANFF*

23 Santé : la révolution numérique est en route ! *Jean-Carles GRELIER*

24 Mettre l'intelligence artificielle au service de l'efficacité et de l'efficience en santé. *Elisabeth DOINEAU*

25 Numérique en santé : des gisements de progrès et des ferments de risque. *Pierre DHARRÉVILLE*

26 Santé numérique : les nouveaux enjeux industriels et politiques. *Bernard BENHAMOU*

28 Développement du numérique dans la santé : la conformité au bénéfice de tous ! *Jean-François LAIGNEAU & Mathieu BUI*

29 Guérir et prévenir avec l'IA : aider le médecin et non le remplacer. *Jean CHARLET & Xavier TANNIER*

30 « Mon espace santé » : doit mieux faire. *Marianne BENOIT TRUONG CANH*

31 Alimentation & Europe

33 Viande et environnement : défendons notre modèle !

34 Imaginons une Politique Alimentaire Commune pour répondre au défi alimentaire européen. *Rémi CARDON*

35 Sauver la terre, sauver les hommes. *Rodrigo ARENAS*

36 Libérer la commande publique européenne pour accélérer la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation. *Audrey PULVAR*

37 Pour une véritable transformation, il faut une stratégie à long terme et une concertation permanente. *Geneviève PONS*

38 L'Agriculture Biologique au secours de la souveraineté alimentaire ! *Loïc MADELINE*

40 Missions, Nominations, Élections

41 Gouvernement

46 Parlement, AAI, Collectivités d'Outre-Mer

47 Conseil départemental, Communes, Préfectures

51 Santé

53 Affaires publiques

54 Autres Mouvements

JEAN-DOMINIQUE GIULIANI

Président de la Fondation Robert Schuman

« L'Union européenne (UE) vit une nouvelle phase de son développement »

Jean-Dominique Giuliani trace les grands enjeux des élections européennes qui se tiendront du 6 au 9 juin 2024.

Interview réalisée par Mailys Khider

Quels sont les grands enjeux des élections européennes de 2024 ?

Q

Nous sommes en fin de législature du Parlement européen et de mandature des autres institutions. Nous avons constaté au cours des cinq années écoulées que le contexte géopolitique avait complètement changé, sous l'influence bien sûr de la pandémie, ses

conséquences économiques, et de l'invasion russe de l'Ukraine. L'Union européenne (UE) vit une nouvelle phase de son développement, qui n'a rien à voir avec les défis qu'elle a dû relever dans le passé. L'enjeu est de répondre à ces nouveaux défis sécuritaires, de souveraineté, d'indépendance, d'autonomie, et d'unité.

L'impératif qui va bousculer l'agenda est sécuritaire : lutte contre le terrorisme, la grande criminalité, sécurité militaire, surtout à l'aune des élections aux Etats-Unis. L'UE doit se prendre en main davantage. Jusqu'à présent la moitié de l'Europe vivait sous protection des Etats-Unis. Cela va-t-il continuer ? Le défi va demander beaucoup d'efforts et de nouveautés. La guerre en Ukraine n'est pas terminée. La sécurité dans le monde, on le voit au Proche Orient, se détériore.

L'immigration est aussi un grand sujet, souvent amalgamé avec la question de la sécurité intérieure. Le Parlement européen a voté un pacte européen sur l'asile et l'immigration en avril 2024. L'idée : quand quelqu'un arrive en Europe, le pays doit statuer sur le droit au séjour dans les 7 jours, sinon un renvoi dans le pays d'origine est prévu. La prochaine législature devra mettre cela en œuvre. L'entrée en vigueur est prévue vers 2026.

Quels équilibres se dessinent pour la prochaine législature ?

Incontestablement une poussée de droite radicale ou d'extrême droite qui correspond à ce que l'on voit dans toutes les démocraties du monde : une mise en cause de la démocratie représentative jugée trop inégalitaire ou pas assez efficace pour prendre en compte les attentes et les droits des citoyens.

Beaucoup de mouvements donnent à voir une poussée de la droite. Jusqu'ici, il y avait au Parlement européen un consensus centre gauche, centre droit, qui à mon avis va survivre aux élections, mais avec une percée de l'extrême droite. Celle-ci n'aura pas, à mon avis, directement d'impact sur les futures décisions prises. Car les extrêmes sont divisés. Vous avez d'une part ceux qui sont solubles

dans l'UE : Giorgia Meloni qui fait campagne contre l'euro, l'Union, puis arrive et applique le programme de Mario Draghi. Regardez aussi combien le Rassemblement national (RN) a modéré son anti-européanisme, son euroscepticisme. Et puis vous avez le groupe Identité et démocratie, avec l'Afd allemande, le RN, la Lega italienne, le FPÖ autrichien, peu compatible avec le précédent. Enfin les « infréquentables », néo-nazis d'Aube dorée grecque, le



©JBVnews



Jobbik hongrois, resteront très minoritaires.

Donc le Parlement européen va changer de composition, mais cela ne devrait pas bouleverser la majorité de l'alliance entre le Parti populaire européen (PPE), l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D) et Renew, qui était la nouveauté de 2019 (avant cela le PPE et les Socialistes, depuis 1979 composaient seuls la majorité). L'extrême gauche au Parlement européen est plutôt en régression. Les Verts risquent de perdre des plumes.

En Europe, une défiance s'exprime de la part des populations envers l'UE. Comment l'analysez-vous ?

L'opinion européenne est traversée par les mêmes angoisses et colères que connaissent toutes les démocraties dans le monde. Nous sommes dans une phase où les gens sont mécontents d'abord de leur gouvernement, mais bien sûr aussi de l'Europe. Comme l'UE est un contrat à 27, les critiques portent notamment sur la lenteur, la technocratie. Critique justifiée, mais ce qui est fait l'est avec l'accord des gouvernements nationaux. Il est pratique d'attaquer la Commission européenne mais toute la législation européenne est édictée avec l'accord des gouvernements nationaux. Par exemple, le Pacte vert est aussi une demande du gouvernement français. C'est tout le système qui pose un problème d'acceptabilité.

Quelle politique européenne de santé se développe ? Quelle est la place du numérique dans cette politique ?

Le Covid-19 a marqué un tournant qui a vu l'UE, qui n'a pas de compétence en matière de santé, offrir les moyens de lutter contre la pandémie. L'Union s'en préoccupe désormais : rôle de l'agence sanitaire, politique de soutien aux politiques sanitaires nationales, par exemple pour le médicament. C'est au niveau européen que des lois ont été votées sur les pénuries de médicaments, dont l'une des causes est de ne pas avoir maîtrisé leur prix.

Dans la santé numérique, l'UE essaie d'ordonner ce qui existe. Avec des règles très strictes : le règlement général sur la protection des données (RGPD), le Digital services act (DSA), le Digital markets act (DMA) qui essaient de protéger les données personnelles.

Grâce au numérique, c'est la première fois que l'UE s'essaie à l'extraterritorialité de ses règles. L'espace européen des données de santé est aussi une nouveauté. Il peut ouvrir la voie à un espace de santé européen.

Quels enseignements l'UE a-t-elle tirés du Covid-19 ?

La pandémie, au départ, a réveillé des réflexes nationaux. Tout le monde a bouclé sa frontière. Puis, les gouvernements se sont regroupés pour financer la recherche et permettre la production de vaccins. Par la suite, un énorme emprunt commun a été fait pour relancer la machine économique (800 milliards d'euros, dont la moitié de prêts pour les États et la moitié en dons aux États très affectés). Il y a eu des accrocs, mais finalement tout cela a été décidé hors traités, sous l'empire de la nécessité.

Quelle est la politique européenne de baisse des émissions de gaz à effets de serre (GES) ?

En 2050, nous devons être neutres sur le plan des émissions de GES. Cela passe par une interdiction de fabrication des moteurs thermiques pour les voitures en 2035, en 2040 pour les bateaux, en 2050 pour les avions. Les constructeurs sont en difficulté. Les citoyens se demandent parfois comment ils vont rouler avec leur vieux véhicule. Mais les lois ont été adoptées. Cela s'est fait avec l'accord du législateur européen, c'est-à-dire des États nationaux. D'ambitieux programmes ont été votés. La question est : va-t-on les tenir ?

Plus largement, quels sont les grands leviers de l'UE en matière de transition écologique ?

Premièrement, le levier financier, pour faciliter le développement des énergies renouvelables. Le plan France 2030 par exemple, sera alimenté par beaucoup d'argent européen. Dans les plans de relance, décidés après la pandémie de covid-19, il y a des obligations à dépenser une grande partie des fonds (environ la moitié) pour la conversion écologique. Entre 20 et 30% pour la conversion

« Nous sommes dans une phase où les gens sont mécontents d'abord de leur gouvernement, mais bien sûr aussi de l'Europe. »

numérique. Cela implique des programmes pour diminuer les rejets des entreprises d'acier, par exemple. Je résumerais cela en disant que le grand pari est de relancer la croissance à travers une économie propre et qui n'émet plus de GES.

Concernant l'alimentation, quels sont les chantiers européens ?

L'économie circulaire, le traitement des déchets, la sécurité alimentaire, la qualité des aliments, la lutte contre les plastiques. Tout cela a suscité l'intérêt des législateurs actuels. En matière alimentaire, deux choses importantes attendent la prochaine législature : comment imposer nos règles, notamment à travers nos accords commerciaux ? Par exemple, le Mercosur ne donne pas toutes les garanties en matière de règles sanitaires. On ne peut pas voir arriver en Europe du boeuf aux hormones, du poulet aux antibiotiques, etc.

Il existe un double défi de sécurité, d'autosuffisance alimentaire et de respect de nos règles.

Enfin, la question du glyphosate est importante et très controversée car les experts ne sont pas d'accord sur la dangerosité du produit. Il existe au Parlement européen des volontés d'interdire ce produit. Mais les États veulent d'abord assurer l'usage de produits de substitution. Cela constituera un dossier pour les prochains législateurs. ●

Prix du Trombinoscope des Territoires Région Hauts-de-France

18 avril 2024 - Siège de la région Hauts-de-France

Photos : Région Hauts-de-France

Depuis plus de 30 ans, les Prix du Trombinoscope récompensent chaque année des personnalités dont l'action a été particulièrement remarquable. Cet événement distingue les femmes et les hommes qui, par leur engagement, leurs actions et leur professionnalisme, ont su honorer leur mandat et leur fonction. Fort de ce savoir-faire Le Trombinoscope a souhaité mettre à l'honneur les territoires. C'est pourquoi nous avons créé le **Grand Prix des Territoires**.

Les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle sont sollicités par le Trombinoscope afin de donner le nom de leurs prétendants dans les différentes catégories. Un second jury restreint définit ensuite les lauréats. Nous avons lancé en 2023 le Grand Prix du Trombinoscope des Territoires dans la région Grand Est. Le tour de France s'est poursuivi dans les Hauts-de-France avant les Pays-de-la-Loire et l'Auvergne-Rhône-Alpes au mois de juin.



Introduction de Florence Bariseau Vice-présidente de la région Hauts-de-France

Alexandre Farro, président du Trombinoscope



Nicolas Siegler, Président de l'intercommunalité de l'année et Bertrand Lefebvre



Margaux Boddaert et Franck Dhersin «Conseiller régional de l'année»



Benjamin Saint-Huile «Parlementaire de l'année» et Arnaud Blondiau



Sébastien Hembert remet les Prix de Révélation de l'année à Valentin Belleval et Alexandre Ouizille



Jean-Pierre Ferri, représentant Frédéric Leturque, Estelle Doutriaux et Stéphane Wilmotte «Maires de l'année»



Mickael Tassart remet le Prix de conseiller départemental à Nicolas Fricoteaux



François-Xavier d'Aillières, éditeur du Trombinoscope, remet un Prix spécial du jury à Fany Ruin



PALMARÈS 2023 DES HAUTS-DE-FRANCE

Personnalité politique de l'année :
Patrice Vergriete

Parlementaire de l'année :
Benjamin Saint-Huile

Conseiller régional de l'année :
Franck Dhersin

Conseil départemental de l'année :
Nicolas Fricoteaux

Président de l'intercommunalité
de l'année :
Nicolas Siegler

Révélation de l'année :
Valentin Belleval & Alexandre Ouizille

Maires de l'année :
**Estelle Doutriaux, Frédéric Leturque
& Stéphane Wilmotte**

Prix spéciaux de l'année :
Fany Ruin & André Pecqueur

LE JURY DU TROMBINOSCOPE DES HAUTS-DE-FRANCE

- Arnaud Blondiau - L'Observateur**
- Antoine Barège / Bertrand Lefebvre - France Bleu Nord**
- Margaux Boddart - BFM Grand Lille**
- Guillaume Desplanques - Wéo**
- Jean-François Duquène - Nord Littoral**
- Sébastien Hembert - Internep**
- Mickael Tassart - Le Courrier picard**

PARTENAIRES

Premium



Médias



RETROUVEZ LES VIDÉOS SUR
WWW.TROMBINOSCOPE.COM &



FLASHEZ POUR
VISUALISER
LA VIDÉO BEST OF
DE LA CÉRÉMONIE



SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ, PRODUCTION, JUSTICE : AYONS LA MÊME AMBITION POUR L'EAU QUE POUR L'ÉNERGIE !

Pierre CAZENEUVE

- ▶ Député Renaissance des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique



Face à la guerre en Ukraine mais aussi aux changements climatiques, il y a eu récemment un choc de conscience sur notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et le double défi de souveraineté et de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Ce sursaut est tout aussi primordial pour la question de l'eau, dans le but d'une transition écologique réussie.

L'eau est notre bien le plus précieux, une ressource vitale qui irrigue nos vies, nos terres et notre économie. En France, elle a longtemps été abondante et donc gérée sans beaucoup d'autres préoccupations que son simple acheminement. On ouvrait le robinet, l'eau en sortait sans que l'on ne se soucie réellement d'où ni comment elle arrivait jusqu'à nos lavabos et nos tuyaux. Or, l'accélération du dérèglement climatique et la multiplication des sources de pollution font de l'eau aujourd'hui une ressource qui se raréfie et qui se détériore à un rythme effréné.

Chaque année, nous battons les records de niveaux de chaleurs, entraînant sécheresse, pénurie d'eau, stress hydrique et bien plus encore. Ceci additionné à la croissance démographique, l'urbanisation des territoires, une gestion inégale et une pollution de la ressource, la pression sur l'eau s'est fortement accrue en France. Selon le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, au 1^{er} juillet 2023, la situation des nappes phréatiques françaises était ainsi « peu satisfaisante sur une grande partie du pays avec 68 % des nappes en-dessous des normales mensuelles ». Malgré une pluviométrie plus importante ces derniers mois, ces niveaux restent encore aujourd'hui inquiétants dans de nombreuses régions et nous vivons la situation paradoxale dans notre pays où nous observons concomitamment, à la fois des épisodes de crues historiques dans le Pas-de-Calais et une sécheresse ultime et effroyable dans les

Pyrénées Orientales. Cette pression affecte de nombreux secteurs comme l'agriculture, l'énergie, les loisirs ou encore l'industrie et la biodiversité.

La gestion de l'eau a longtemps souffert d'un déficit de visibilité politique. Les récents épisodes de sécheresse extrême qu'a connus la France notamment à l'été 2022 et qui sont voués à se répéter et s'intensifier dans un avenir proche ont commencé à éveiller les consciences. Le Président de la République a marqué un premier pas important avec la présentation du Plan Eau le 30 mars 2023. Il est de notre devoir comme parlementaire de suivre cet élan et de nous emparer de ce sujet.

Car il est indispensable de mieux gérer notre ressource pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de -10% d'eau prélevé en 2030 et améliorer drastiquement sa qualité. Dans la continuité des 53 mesures du Plan gouvernemental portées aujourd'hui avec efficacité par le Ministre de la transition écologique Christophe Béchu, nous devons accélérer et poursuivre la réflexion sur le comptage et le suivi des prélèvements par la mise en place de compteurs individuels d'eau (à l'image des compteurs

Linky) et la lutte contre les captages sauvages, sur une réforme de la gouvernance pour une planification de la sobriété efficace et différenciée ainsi que sur la tarification et le

modèle économique de l'eau. Il en va de la préservation de notre santé, de notre agriculture, de notre économie et de nos paysages.

Guidé par le pragmatisme et la conscience que le temps presse, nous travaillons avec des collègues parlementaires de tous les bancs et experts pour dessiner les contours d'une grande Loi sur l'eau qui, je l'espère, trouvera le chemin de notre Parlement très prochainement ! ●

« Chaque année, nous battons les records de niveaux de chaleurs, entraînant sécheresse, pénurie d'eau, stress hydrique et bien plus



LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ACTEURS CLÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Laurent BURGOA

- ▶ Sénateur LR du Gard
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Secrétaire de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité
- ▶ Co-rapporteur de la mission d'information relative à la transition environnementale dans les collectivités



Pascal MARTIN

- ▶ Sénateur UC de la Seine-Maritime
- ▶ Secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable



La transition écologique nécessite une réflexion dans chacune de nos décisions et les collectivités locales, qui sont au cœur de notre quotidien, ont pleinement conscience de la transversalité que cela implique.

Avec notre collègue Guy Benarroche, sénateur des Bouches-du-Rhône, il nous a paru important de mettre en avant certaines bonnes pratiques, aussi avons-nous intitulé notre rapport d'information « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité ». En France, nous avons cette fâcheuse tendance à travailler en silo et nous renonçons à de précieux retours d'expérience. Notre rapport se veut une boîte à outils qui met à disposition des méthodes, ressources et exemples inspirants.

Les collectivités territoriales sont responsables de 15 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Face à l'ampleur de ce défi, l'ensemble des élus que nous avons rencontrés, quelle que soit leur étiquette politique, souhaitent s'investir davantage. Nous avons souhaité nous concentrer sur le comment : Comment repérer les vulnérabilités de sa collectivité ? Comment concilier les urgences du quotidien avec des enjeux de long terme ?

En matière de sensibilisation, des outils comme *La fresque du climat* ou encore *L'école du climat* sont bien identifiés mais il est nécessaire d'investir dans des formations plus solides à l'attention des agents. En l'espèce, le lien avec la communauté scientifique est un enjeu majeur et le rapport présente diverses modalités de collaboration ainsi que de beaux exemples.

Une fois la mesure des enjeux réalisée, il faut pouvoir passer à l'action. Il est primordial de connaître les besoins de son territoire. Nous recommandons que l'État et ses opérateurs mettent gratuitement à disposition des élus un bouquet de données territorialisées. Ensuite, il faut traiter ces données. Nous listons dans notre rapport les postes qui constitueront l'ingénierie de demain. Le Centre national de la fonction publique territoriale aura un rôle important à jouer.

Reste que le financement de cette transition doit évoluer. Nous devons en finir avec les appels à projets et avoir un cadre contractuel global pluriannuel, avec une mise en œuvre souple en pratique, centré sur des objectifs clairs, différenciés et réalistes, avec

une évaluation simple et solide. Notre rapport recommande à l'État de faire des Contrats de relance et de transition écologique le support d'une programmation pluriannuelle des financements.

Il est désolant de constater que nos règles budgétaires et comptables ne favorisent pas les bonnes pratiques. La rigidité de la séparation budgétaire entre les sections de fonctionnement et d'investissement en est un exemple. Elle suppose que les dépenses de fonctionnement sont vertueuses tandis que les dépenses de fonctionnement ne le sont pas par principe... Nous devons revoir ces règles.

En somme, la nécessité de cette transition n'est plus discutée. Quant à sa mise en œuvre, la démocratie locale sera l'outil à privilégier afin qu'elle soit la plus adaptée et ainsi acceptée, voire mieux encouragée ! La priorité

doit être de former davantage les agents de nos collectivités. Une meilleure connaissance de ces enjeux très variés (sécheresses, incendies, inondations...) doit permettre de sortir d'une approche dogmatique. Enfin, nous devons nous efforcer de faciliter la lisibilité des financements possibles et des démarches à suivre. Notre paperasse administrative est assurément une espèce invasive. ●

« Il est primordial de connaître les besoins de son territoire »



AUTONOMIE BUDGÉTAIRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MÊME COMBAT !

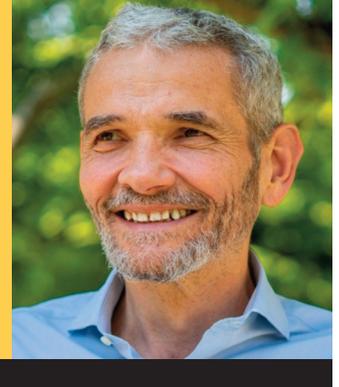
Christian MÉTAIRIE

- Maire d'Arcueil
- Co-président de la commission Transition écologique de l'Association des maires de France



Jean-François VIGUIER

- Maire de Bures-sur-Yvette
- Co-président de la commission Transition écologique de l'Association des maires de France



Face à la dégradation des finances publiques, la possibilité d'un nouveau tour de vis budgétaire pour les collectivités locales menace fortement... la transition écologique ! Alors que le Gouvernement a déjà fait le choix de faire reposer plus du cinquième des annulations de crédits pour 2024 sur le budget écologie, développement et mobilité durables, imposer de nouvelles restrictions aux collectivités aurait pour conséquence première de réduire le rythme de la décarbonation visant à répondre à l'urgence climatique.

Le poids, souvent méconnu des émissions de gaz à effet de serre (GES) des services publics, est très important : 15% de l'empreinte carbone moyenne des Français est imputable à nos équipements de proximité, et en tout premier lieu au bâti des collectivités comme les écoles ou les gymnases. Respecter nos engagements environnementaux suppose donc une décarbonation rapide et massive du secteur public local.

Faire assumer l'effort de redressement des comptes publics aux collectivités locales reviendrait inévitablement à réduire nos ambitions climatiques, d'autant qu'au-delà des équipements publics locaux, les leviers d'action des élus locaux pour agir sur les autres composantes de notre empreinte carbone sont immenses. Et notamment sur l'alimentation, les transports, le logement, soit les principaux postes d'émissions des GES.

L'Institute for Climate Economics (I4CE) estime qu'un investissement annuel de 12 milliards d'euros serait nécessaire entre 2020 et 2030 pour financer la rénovation énergétique des bâtiments publics, le déploiement de vastes infrastructures cyclables, l'amélioration des transports en commun urbains, ainsi que l'extension des réseaux de chauffage urbain, l'adoption de l'éclairage public économe en énergie et le déploiement de flottes de véhicules à faible émission de carbone.

12 milliards, c'est le double de la trajectoire actuelle d'investissements du bloc local. La perspective de nouvelles contraintes budgétaires locales s'inscrirait donc en décalage total avec les efforts que l'Etat exige des collectivités pour accélérer sur la transition. Les collectivités locales ont déjà l'obligation de voter des budgets de fonctionnement à l'équilibre. Contrairement à l'Etat, elles ne s'endettent jamais pour financer leur train de vie. Pourquoi leur faire porter le chapeau de la dégradation des finances publiques, au risque de fragiliser et de décrédibiliser totalement la stratégie nationale bas carbone ?

Au-delà de la crise conjoncturelle des finances publiques de notre pays, le mur d'investissements ne pourra pas être franchi sans briser le tabou de recettes fiscales nouvelles pour des collectivités chargées de conduire le chantier vert du siècle. Sans outil budgétaire, elles ne pourront rien mener à bien !

Cela doit passer par une répartition différente des recettes fiscales nationales, en prenant notamment en compte l'efficacité de l'utilisation de l'argent public.

Cela doit inévitablement passer aussi par un assouplissement des règles d'endettement des communes qui doivent pouvoir s'endetter sur la transition écologique. L'isolement de la "dette verte" dont la maturité est par nature beaucoup plus longue serait en outre légitime, et pas seulement en l'isolant dans un compte administratif distinct comme la loi le prévoit depuis cette année.

Alors que les élus ont conscience du rôle que doivent jouer les collectivités locales pour relever les défis de la transition écologique, alors qu'ils ont la volonté de s'y engager fortement, l'enjeu essentiel est de leur donner les moyens d'agir et de leur laisser mener des politiques innovantes que ce soit en termes de financement comme en termes de projet.

Les investissements "climat" à venir soulèvent au fond la question cruciale de l'autonomie fiscale des collectivités... Conclusion : libertés locales et transition écologique, même combat ! ●



POUR RÉUSSIR, IL NOUS FAUT PORTER UN AUTRE REGARD SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sylvain WASERMAN

- ▶ Président du conseil d'administration de l'Agence de la Transition écologique (Ademe)
- ▶ Conseiller régional du Grand-Est



Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de la transition écologique : celle des objectifs, des indicateurs et des plans d'action. Nous avons 138 millions de tonnes de CO₂ à économiser en six ans. L'on sait quel domaine peut y contribuer à quelle hauteur. Cette nouvelle donne de la transition écologique change tout. On passe du discours à l'action concrète, dont on mesure la contribution à l'objectif et à une culture du résultat. Mais pour réussir, il faut changer notre regard sur la transition écologique.

Portons un autre regard sur le rôle des territoires en premier lieu. La transition écologique est par essence territoriale. Certes, le cadre d'action établi à Bruxelles, Strasbourg et Paris est crucial, mais les projets naissent, réussissent ou échouent au niveau local. Le succès de la transition repose avant tout sur l'alignement d'une vision du territoire portée par des élus locaux, des acteurs économiques, d'une puissance publique en proximité et d'une acceptabilité citoyenne déterminante. C'est cette alchimie qui en fera le succès. C'est dire que l'État doit avoir confiance envers les collectivités, renforcer sa marge de manœuvre locale et opter pour un modèle réparti, en réseau, au plus près du terrain. Proximité et simplification passent par le fait de repenser nos modèles : c'était le message du président de la République vers la haute administration le 12 mars dernier. En construisant un réseau réunissant 2 400 élus (www.eluspouragir.com), en territorialisant son action, en imaginant aussi des modèles disruptifs, l'Ademe est l'un des outils d'expérimentation puis de mise en œuvre à l'échelle de ces nouveaux modèles.

Portons un autre regard aussi sur les coûts de la transition écologique. Une étude d'économistes avance que le coût de l'inaction représente entre 5 et 10 points de PIB. Il faut se déprendre de l'idée que la transition coûte cher et que l'inaction éviterait les dépenses. En réalité il faut choisir entre le coût de l'inaction et l'investissement dans la Transition. Le monde est en mouvement et l'inaction nous serait irrémédiablement dommageable. Surtout, cessons de faire l'erreur d'appliquer aux prochaines décennies les logiques de structures de coûts qu'on aurait dans le cadre actuel. C'est l'erreur trop souvent faite pour expliquer par exemple que le ZAN casse le développement économique ou que les rénovations coûtent trop cher : on ne doit pas réfléchir dans un nouveau cadre avec des schémas du passé. Car le cadre évolue à une vitesse phénoménale. Dans dix ans, le risque probable est que de nombreuses entreprises n'aient pas sécurisé, diversifié et décarboné leur source d'énergie et ne s'en relèveront pas. En somme, il est probable que nos clefs de lecture soient à revoir.

La question n'est pas la projection linéaire de nos problèmes d'aujourd'hui sur les prochaines décennies. C'est surtout d'avoir la lucidité et la capacité à imaginer comment nous pouvons affronter les défis déjà présents aujourd'hui dans la société de demain. Et de notre agilité pour s'adapter rapidement.

Les équipes de l'Ademe imaginent ces nouveaux référentiels dans leurs exercices de prospective, et s'engagent au quotidien aux côtés des entreprises et des élus pour relever ces défis. Cela implique la

« Dans dix ans, le risque probable est que de nombreuses entreprises n'aient pas sécurisé, diversifié et décarboné leur source d'énergie et ne s'en relèveront pas. »

décarbonation de notre industrie comme condition de sa pérennité, les transitions écologiques des territoires comme condition de leur vivabilité, et le respect des ressources comme condition de notre résilience. Voilà trois domaines concrets qui nécessitent dès aujourd'hui la mobilisation de tous. Ce n'est pas seulement pour un monde désirable qu'il faut se battre, c'est aussi contre un monde invivable qui résulterait irrémédiablement de notre inaction. ●



LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT



A paraître en juin

← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- du ministère de la Transition écologique
- du ministère délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie
- de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- du Parlement
- des agences nationales et établissements publics
- des établissements de recherche et formation
- des instances régionales, nationales et européennes
- des syndicats et organisations professionnelles

BONDE COMMANDE

www.trombinoscope.com

Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2024 du Trombinoscope de l'Énergie et de l'Environnement au prix de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %)

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays.....

Tél..... Fax.....

E-mail (obligatoire).....

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____
(3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

LA TRANSITION NE POURRA SE FAIRE SANS DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE PAR ET POUR LES TERRITOIRES

Jean-François CARON

► Directeur de la Fabrique des transitions



Sans coopération ni approche transversale, pas de transition sur le temps long ! Et c'est bien parce que nous avons profondément besoin de former des alliances à de multiples niveaux — des “communautés apprenantes” de territoires qui s'inspirent les uns les autres — que la Fabrique des transitions accompagne des “cohortes” de territoires et leurs “4 Fantastiques”, en tirant le fil des différents enjeux interreliés soulevés par les transitions, qui dépassent le strict cadre de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et qui viennent bousculer nos structures.

L'enjeu n'est pas uniquement la planification des politiques publiques étatiques dans une logique descendante, mais bien la territorialisation des politiques de transition dans une logique ascendante. Cela permet de mailler différentes échelles et d'associer

La transition n'est pas une variable d'ajustement des politiques publiques en place, ni une question uniquement technique — mais bien un enjeu plus complexe et systémique, qui appelle des changements de modèles, de postures et d'imaginaires.

« L'enjeu n'est pas uniquement la planification des politiques publiques étatiques dans une logique descendante, mais bien la territorialisation des politiques de transition dans une logique ascendante. »

Nos sociétés vivent une triple crise de relations qui menace les conditions même d'habitabilité de la Terre : entre l'humanité et la biosphère (le changement climatique en est l'expression la plus spectaculaire), entre les individus (avec le délitement de la cohésion sociale) et entre les sociétés (avec les risques de repli).

Pour transformer de façon radicale nos systèmes de pensée, nos modèles économiques, nos institutions et nos trajectoires de développement, les territoires sont des acteurs décisifs, comme l'a démontré Loos-en-Gohelle, ville minière du Pas-de-Calais devenue territoire pilote des transitions aux côtés de Malaunay, du Mené et de Grande Synthé.

l'État territorial, pour partir des besoins réels des territoires, agencer les écosystèmes public-privés et repenser la posture de l'État central !

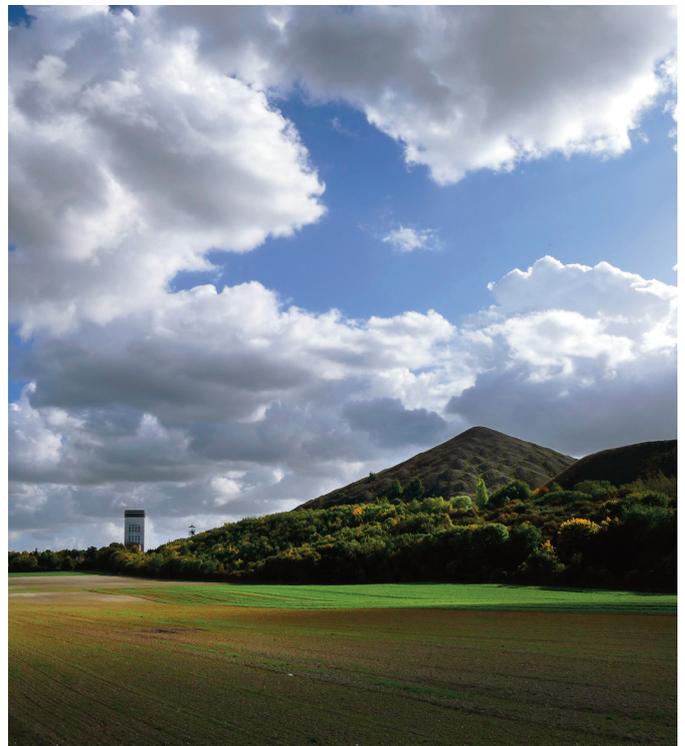
Partir des territoires, de ce qui constitue leur identité, leur fierté et leur histoire, avec lesquels les citoyens ont une relation sensible, est un levier puissant pour reprendre prise et engager un changement systémique.

C'est le sens de l'accompagnement d'une quarantaine de territoires au sein de quatre régions françaises que nous visons d'ici 2027, à commencer par les régions Occitanie et Grand Est cette année et aux côtés des nombreux autres territoires alliés de la Fabrique des transitions : identifier les freins et les leviers qu'il convient de prendre en compte pour repenser nos politiques publiques en matière de transition et renforcer les alliances locales et nationales pour changer d'échelle ! ●

Cela nécessite de sortir d'une approche moraliste, fondée sur la contrainte, pour passer en mode “désir” et d'identifier des “étoiles” vers lesquelles tendre collectivement. Et pour ce faire, de s'appuyer sur la mise en récits qui, au-delà du “storytelling”, permet de revoir nos modes d'organisation en nous inscrivant dans une trajectoire historique et prospective, en mettant les conflits au travail par la prise en compte des différents points de vue et en valorisant ce qui “ne se compte pas toujours mais se raconte”.

C'est en tout cas le pari que fait la Fabrique des transitions, une alliance transpartisane de territoires et de réseaux d'acteurs qui travaille à renouveler la manière de conduire les transitions, en s'appuyant sur les expériences de territoires pionniers et en réunissant plus de 400 organisations publiques et privées.

Cette transition appelée de nos vœux ne pourra se faire sans développer une ingénierie par et pour les territoires, fondée sur le transfert d'expériences entre pairs et la coopération des “4 Fantastiques” territoriaux : les élus et les agents des collectivités (de différentes échelles administratives et couleurs politiques), les acteurs socio-économiques (la société civile organisée, les acteurs économiques, le monde associatif et universitaire...) et les représentants de l'État territorial.



IL RESTE DU TRAVAIL POUR CONSTRUIRE L'EMPLOI DE DEMAIN

Léa FALCO

► Co-fondatrice de Construire l'écologie



Depuis la création en 1971 d'un premier ministère de l'Environnement, les sujets écologiques ont lentement creusé leur sillon dans les agendas politiques, médiatiques et économiques, jusqu'à devenir incontournables dans le débat public national - et si on peut regretter la faiblesse dudit débat, force est de reconnaître qu'il est désormais impossible pour un parti politique de ne pas s'y positionner. L'entrée en politique des sujets environnementaux a eu un autre impact non négligeable en France : le climato-scepticisme a déserté le débat, au moins en surface, le décalant du "si" au "comment". La question n'est plus de savoir s'il faut réaliser la transformation écologique, mais d'en discuter et construire les modalités pratiques.

C'est dans cette concrétisation que se développe désormais une nouvelle forme d'attentisme. Alors qu'une question scientifique (le réchauffement climatique est-il réel ?) mute en un problème de politique publique (comment opérer la transformation écologique ?), les acteurs hostiles construisent un nouveau discours pour ralentir l'action : celui des conséquences sociales de la transformation écologique, réelles ou fantasmées. Impossible de prendre quelque mesure ambitieuse face aux risques présumés : pensez fracture sociale, inflation, chômage !

Au premier plan de ces conséquences agitées comme des repoussoirs, l'emploi.

La transformation écologique porte une recomposition profonde du paysage : selon les estimations du Secrétariat général à la Planification écologique, 250 000 emplois pourraient disparaître, 400 000 autres apparaître. Mais comment gérer cette transition ? L'électrification du parc fera diminuer de 40 % le besoin de main d'œuvre du secteur automobile, alors que certains pans de l'industrie en demanderont davantage. Peut-on imaginer que le marché du travail assure aux travailleurs du secteur automobile la formation adéquate pour prendre leurs marques dans un autre, surtout lorsque la recomposition du paysage de l'emploi dépend largement de choix de société à déterminer collectivement ?

Car dès les prochaines années, certains travailleurs devront être formés à un nouveau métier, sans attendre l'arrivée de nouvelles générations. Face à cet impératif, impensable de reproduire les drames sociaux qui ont été ceux des chocs d'emplois sciemment laissés par les choix politiques d'alors à la main du marché - dont la désindustrialisation est le dernier exemple, laissant derrière elle des régions entières dévastées par la fermeture d'usines sans alternative pour leurs anciens ouvriers.

Pour donner tort aux fatalistes qui cherchent à faire croire à l'échec programmé de la transformation écologique, il est indispensable de réclamer une planification de l'emploi organisée par des pouvoirs publics stratégiques, associant dans ce processus l'ensemble des parties prenantes adéquates, des industriels aux organismes de formation, mais aussi et surtout les syndicats et les travailleurs chargés de définir les conditions de la juste transition de leur secteur, dans des projets pionniers comme celui de la CFDT Métallurgie. Cartographier les bassins sectoriels et géographiques d'emplois échoués et les futurs besoins, développer et déployer des

« les acteurs hostiles construisent un nouveau discours pour ralentir l'action : celui des conséquences sociales de la transformation écologique, réelles ou fantasmées »

passerelles de reformation, échafauder des sociétés d'économie mixtes... Les outils à construire ne manquent pas. Objectif : permettre à ceux dont le métier est à risque face à la transformation écologique de s'insérer dans un nouveau métier, dans le même bassin d'emploi.

La planification de l'emploi cache un quadruple enjeu : ne laisser aucun travailleur sur le côté de la route, assurer l'acceptabilité de la transformation écologique tout autant que sa mise en place effective, et assurer les ambitions françaises de réindustrialisation. Alors au travail ! ●



POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UTILISONS LES TRAVAUX DES SCIENTIFIQUES

Gonéri LE COZANNET

- Chercheur au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (Unité Risques Côtiers et Changement Climatique - Direction Risques et Prévention)
- Co-auteur du 6e rapport du GIEC



Peut-on effectuer la transition écologique tout en améliorant les conditions de vie ? Tout indique que oui. Mais pour réussir cette transformation, il faudra rompre avec les modes de développements insoutenables qui prévalent aujourd’hui dans la plupart des secteurs économiques. Malheureusement, nous ne prenons pas ce chemin.

Ce ne sont pourtant pas les connaissances qui font défaut en la matière. Depuis trente ans, le GIEC¹ a publié six rapports d'évaluation, synthèses de dizaines de milliers d'études scientifiques effectuées par des milliers de chercheurs. Ces rapports ne se limitent pas au constat implacable de la responsabilité humaine du changement climatique actuel. Ils identifient également les réponses efficaces face aux changements globaux. Ce faisant, ils dessinent les contours généraux de transitions qui fonctionnent.

Dans les villes, il s'agit de végétaliser, de développer des énergies propres, les transports en commun, la marche et le vélo. Pour les transports, il s'agit d'éviter les trajets inutiles, de créer des alternatives à la voiture et d'électrifier le trafic automobile résiduel. Pour l'agriculture, les transformations vers la soutenabilité mobilisent les pratiques agroécologiques et l'agroforesterie. Pour la pêche, il s'agit de protéger les océans des techniques les plus destructrices et carbonées telles que la pêche au chalut.

Le GIEC et bien d'autres institutions scientifiques montrent que ces transformations exigent de soutenir résolument les acteurs qui s'engagent pour la transition. Elles nécessitent également d'agir sur la demande, et pas seulement sur l'offre. En agriculture, par exemple, les transformations vers la soutenabilité ne s'effectueront qu'avec une transition alimentaire vers des régimes soutenables et meilleurs pour la santé, donc moins carnés, nécessitant moins d'engrais et de pesticides, et réduisant les pressions sur les terres, l'eau et le climat.

Dans tous les domaines, une question clé est celle de la sobriété : limiter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau, tout en assurant le bien-être de tous. Pour des raisons évidentes d'équité et de justice, la sobriété concerne avant tout pour les acteurs -individus, entreprises, états- les plus

favorisés économiquement. Responsables du réchauffement climatique actuel, ils détiennent aussi les leviers d'actions pour avancer vers la soutenabilité. Sans sobriété, qui peut garantir que nous n'excédons pas les limites physiques de notre espace habitable : la surface de la Terre ?

Les constats scientifiques sont clairs : il reste encore possible de contenir les conséquences du changement climatique, car toutes ces réponses sont à notre portée, y compris financièrement. Mais il n'y aura pas de miracle : si elles ne sont pas rapidement jugulées, les pauses environnementales engagées depuis 2023 en Europe et les régressions annoncées à la suite de la crise agricole auront des conséquences néfastes et irréversibles sur le climat, la biodiversité, la santé et les conditions de vie.

Fort de constats scientifiques établis par des dizaines de milliers d'études scientifiques évaluées et synthétisées méthodiquement dans les rapports du GIEC, chacun peut, avec les leviers d'action dont il dispose, s'emparer des réponses les plus efficaces, résister

« Chaque ligne budgétaire, chaque vote, chaque décision a des conséquences, positives ou néfastes pour le climat, la biodiversité, et le bien être humain »

aux régressions en cours, et contribuer à relancer l'ambition des politiques climat et biodiversité. Chaque ligne budgétaire, chaque vote, chaque décision a des conséquences, positives ou néfastes pour le climat, la biodiversité, et le bien être humain. Le point déterminant reste la volonté de rompre avec des pratiques insoutenables qui compromettent l'avenir. Avons-nous cette volonté ? ●

1 Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat



MEGÈVE, UNE VILLE PIONNIÈRE DE LA LUTTE CONTRE LE FLÉAU DES MÉGOTS MAL-JETÉS

Le mégot est le plus petit des déchets, mais on le trouve partout et on le voit beaucoup. Quelque 7,7 milliards de mégots sont jetés au sol, chaque année, en France. C'est une pollution double : environnementale évidemment, mais aussi visuelle. Il y a plusieurs années, nous étions confrontés à des amoncellements à côté de certaines boutiques, devant des lieux festifs, ou dans les regards des grilles d'eaux pluviales. Notre village ne pouvait se résoudre à se laisser enlaidir par les mégots mal jetés.

Nous avons la particularité d'être une ville touristique, avec une forte affluence de voyageurs/visiteurs durant la saison hivernale. C'est notre fierté d'accueillir les vacanciers, les familles et de leur offrir un moment de détente et de loisir. Notre population passe à cette occasion de 3 000 habitants à l'année à 30 000 ou 40 000 au pic, entre Noël et Pâques. Nous avons donc la nécessité d'initier aux bons gestes concernant les mégots, les nouveaux arrivants chaque semaine.

Nous faisons œuvre de pédagogie et de sensibilisation permanente partout dans notre village : au pied des remontées mécaniques, à l'entrée de notre centre de loisirs indoor, le Palais, à l'achat des forfaits de ski... Sans relâche, nous diffusons affiches, films, slogan « À Megève, les mégots, c'est dans la poche ». Nous travaillons

également avec les socio-professionnels de la station, et notamment auprès des buralistes avec des affiches, mais aussi des « cendriers de poches » à offrir à leurs clients. En tout, plus de 20 000 cendriers de poche en métal ont été distribués dans la commune en

« Nous faisons œuvre de pédagogie et de sensibilisation permanente partout dans notre village : au pied des remontées mécaniques, à l'entrée de notre centre de loisirs indoor, le Palais, à l'achat des forfaits de ski... »

deux ans. Le centre-ville a été équipé de cendriers cylindriques rattachés au mobilier urbain, et de compartiments spécifiques dans les corbeilles intelligentes dont la ville s'est récemment équipée.

Tout cela a été rendu possible grâce à la convention de partenariat signé avec Alcome. ALCOME est un éco-organisme agréé depuis août 2021 par les pouvoirs publics sur la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits du tabac, en application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Il s'agit du premier éco-organisme de ce type en Europe. L'objectif d'ALCOME est de réduire de 40 % la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici à 2027. Grâce à ce

partenariat, nous avons pu bénéficier d'un accompagnement spécifique pour les opérations de sensibilisation, pour la mise à disposition de matériels et d'un soutien financier au nettoyage des voies publiques. Des relevés sur des zones « hotspots » (lieu de jets réguliers de mégots sur la voie

publique) permettent de mesurer l'impact du programme sur les comportements des fumeurs. Et les résultats sont là : nous allons atteindre le premier pallier de réduction des mégots de l'ordre de 20 % d'ici

fin 2024 ! Nos efforts ont également joué dans l'obtention, fin 2023, de la "Fleur d'or", récompense ultime délivrée par le Conseil National des villes et villages fleuris.



Jean-Pierre Chatellard, adjoint au maire de Megève en charge de l'environnement

En partenariat avec ALCOME

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, DEUX ANS D'AVANCE SUR LES OBJECTIFS DE RAMASSAGE DES MÉGOTS !

Il y a deux ans, la ville de la Ferté-sous-Jouarre - moins de 10.000 habitants dans le département de la Seine et Marne - devenait la première collectivité territoriale à contractualiser avec ALCOME, l'éco-organisme chargé du ramassage des mégots. Deux ans plus tard, le partenariat a dépassé nos attentes avec une diminution de 50 % des mégots jetés au sol ! C'est une fierté écologique, pour moi, en tant que Maire. L'objectif initial était d'atteindre une diminution de 40 % en 2026. La ville de la Ferté-sous-Jouarre est la plus rapide de France dans cette transition environnementale. Quelles sont les raisons de ce succès ?

Tout cela a été rendu possible grâce à la convention de partenariat signé avec l'éco-organisme ALCOME. ALCOME est un éco-organisme agréé depuis août 2021 par les pouvoirs publics sur la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits du tabac, en application de la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Il s'agit du premier éco-organisme de ce type en Europe. L'objectif d'ALCOME est de réduire de 40 % la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici à 2027. Grâce à ce partenariat, nous avons pu bénéficier d'un accompagnement spécifique pour les opérations de sensibilisation, pour la

mise à disposition de matériels et d'un soutien financier au nettoyage des voies publiques

En deux ans, 2500 cendriers de poche ont été distribués, notamment lors

« La ville est devenue un modèle national et figure sur le podium des 4 villes les plus propres sur le sujet en France »

des événements locaux : au Festival des 2 Rivières, à la Foire Paysanne ou à la cérémonie de mes vœux. 53 cendriers de rue ont été installés soit un cendrier pour 190 habitants, lorsque la moyenne nationale est d'un cendrier pour 1000 habitants. La Ferté-sous-Jouarre a reçu un accompagnement financier d'ALCOME de 10 000 euros qui a permis de mener des campagnes de sensibilisation et de pédagogie auprès des habitants.

Par ailleurs, le sujet des mégots abandonnés est surveillé par une équipe de la propreté exemplaire (quinze personnes). La police municipale verbalise les jets de mégots sur la voie publique par une amende de 135 euros. En 6 mois, une dizaine de verbalisations ont été effectuées. Cela a un effet très dissuasif et permet de véritablement

changer les comportements.

La ville est devenue un modèle national et figure sur le podium des 4 villes les plus propres sur le sujet en France. Nous avons décidé d'aller encore plus loin avec un objectif « zéro mégot ». Depuis deux ans, nous avons quatre hotspots où l'on procède à des mesures bimensuelles via une application. En 2024, deux nouveaux hotspots ont été ajoutés au système de mesures. Tous les ans, deux nouveaux hotspots viendront compléter la liste jusqu'en 2026. Par exemple, le site des 2 Rivières deviendra un hotspot et deux arrêts de bus ont été sélectionnés (le site Gambetta et le Brit Hôtel). Un espace sans tabac a également vu le jour dans chaque école Fertoise (avec plusieurs panneaux signalés). Nous sommes une ville pionnière dans le nettoyage des mégots et c'est notre fierté !



Ugo Pezzetta
maire de la Ferté-sous-Jouarre

LA COMMUNE DE BEAUVAIS, ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES MÉGOTS AVEC ALCOME

Les mégots, lorsqu'ils sont jetés par terre, sont souvent emportés dans les réseaux d'eaux pluviales pour terminer leur course dans les rivières, puis les mers, l'océan, où ils déversent des milliers de substances toxiques pour la vie aquatique et pour l'homme, ainsi que des micro-particules de plastique. « Parce qu'il y



a un lien de causalité immédiat entre le mégot qui tombe dans une bouche d'eau pluviale et l'eau que l'on va boire dans quelques années, après que cette eau ait percolé jusqu'aux nappes phréatiques. L'eau potable aujourd'hui c'est un vrai enjeu sur le territoire, c'est un vrai enjeu en termes de quantité mais surtout de qualité. » souligne Dominique Durand, directeur technique de la commune de Beauvais. C'est pourquoi la ville, étant bordée par plusieurs cours d'eau et affluents

de l'Oise (le Wage, l'Avelon, le Thérain, la Liovette), a décidé de mettre l'accent sur le fléau des mégots abandonnés. Beauvais s'associe à la campagne nationale de sensibilisation sur les mégots mal jetés, portée par Alcome, éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public. Aussi, fin 2022, la commune de Beauvais a contractualisé

avec l'éco-organisme Alcome, marquant une étape significative dans la réduction des mégots de cigarette sur l'espace public. Ce partenariat fait bénéficier à la ville d'un soutien de 2,08€ par an et par personne. En contrepartie, elle est engagée à progressivement recenser des « hotspots » et y déployer cendriers de rue et affichages divers, mener des actions de sensibilisation pour encourager les fumeurs à adopter un geste plus responsable, distribuer des cendriers de poche. Dans ce cadre, a eu lieu le samedi 9 mars une action de prévention aux mégots mal jetés dans le cœur de ville, en présence de Mr le Maire, Franck Pia, et la déléguée régionale Alcome Maud Rolland.

La ville de Beauvais est aidée par le kit de sensibilisation fourni par Alcome dont Dominique Durand loue par ailleurs l'efficacité « Le kit est extraordinaire, d'abord il a été salué

par notre service communication qui a trouvé une véritable aide dans l'élaboration des supports de communication. [...]Le kit est une véritable aide à la communication. »

Un clean tag, outil de peinture d'un message au sol, est repris par les équipes de Dominique Durand, directeur Technique, des supports de communication sont déployés.

La sensibilisation est cruciale pour lutter contre la pollution plastique et chimique des mégots, mais Beauvais estime qu'elle ne suffira malgré tout pas à contrer le problème, et ouvre la voie dans un second temps vers la répression. L'aspect pécunier d'une amende devrait dissuader les personnes encore récalcitrantes aux gestes propres.

« La sensibilisation est cruciale pour lutter contre la pollution plastique et chimique des mégots »



Maud Rolland
Déléguée régionale Alcome
& Dominique Durand
Directeur technique de la commune de Beauvais

POURQUOI SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR ALCOME, L'ÉCO-ORGANISME DES MÉGOTS MAL JETÉS, POUR UNE COMMUNE ?

Alcome, agréé par l'État en 2021, est le seul éco-organisme dédié à la gestion des mégots mal jetés. Il propose du matériel (cendriers de rue, cendriers de poche, kit de sensibilisation) ainsi qu'un soutien financier (jusqu'à 2,08 €/an/habitant) aux communes afin de les aider à lutter contre les mégots au sol.

Alcome est né suite à la directive européenne sur la pollution plastique et à la loi AGEC en France. Son objectif est de réduire de 40 % le nombre de mégots jetés au sol d'ici 2026, en couvrant 90 % du territoire et en influençant les comportements pour protéger les sols et l'environnement. Plus de 900 communes ont déjà signé un contrat avec Alcome, couvrant ainsi 28 % du territoire français.

Marie-Noëlle Duval, directrice générale d'Alcome souligne l'importance de la mobilisation de tous les acteurs pour la concrétisation de la réduction des mégots dans l'espace public, allant des élus au personnel de mairie, en passant par les citoyens.

Découvrez comment Alcome peut soutenir votre collectivité.

Alcome finance les actions des collectivités grâce à une écocontributions sur chaque mégot en circulation en France. Ces fonds servent à soutenir les initiatives de nettoyage des rues et de sensibilisation à la prévention du jet de mégots. Toutes les communes peuvent bénéficier d'un financement selon leur typologie, par an et par habitant (rurale : 0,5 €, urbaine : 1,08 €, touristique : 1,58 €, urbaine dense : 2,08 €).

Ainsi, les communes sous contrat avec Alcome peuvent utiliser cette aide financière pour l'achat de cendriers de rue et d'éteignoirs pour corbeilles. Des cendriers de poche sont également distribués en fonction du nombre d'habitants, chaque année.

L'éco organisme met également à disposition des collectivités un kit de sensibilisation comprenant différents outils de communication. Le directeur technique de la ville de Beauvais témoigne de l'efficacité de l'accompagnement d'Alcome, insistant sur l'importance de la contribution financière pour déployer rapidement les actions de lutte contre les mégots. Alcome se félicite de la réception du kit de sensibilisation par les communes.

L'éco-organisme Alcome, à travers sa marque-programme « Mon Mégot Où Il Faut », mène des actions de sensibilisation avec des partenaires comme Wings Of The Ocean ou Ludovic Objectif Planète Propre et participe au World Clean Up Day (ramassage citoyen de déchets d'envergure mondiale).

Pour en savoir plus sur les soutiens proposés par Alcome, rendez-vous sur le site www.alcome.eco.



SANTÉ ET NUMÉRIQUE : UN VASTE CHAMP DES POSSIBLES ET DES LIMITES À ÉTABLIR



Numérisation de la carte vitale, lancement de “Mon espace santé” en 2022, multiplication des téléconsultations, diagnostics faits par des intelligences artificielles...L’usage du numérique se développe dans tous les domaines des soins. La tendance s’est accélérée depuis la pandémie de covid-19. Tantôt marché lucratif pour des startups et grandes entreprises, tantôt réponse apportée aux déserts médicaux, où les cabines de téléconsultation fleurissent, l’e-santé impose de nouvelles politiques sanitaires.

En France, environ onze millions de personnes (soit 16 % de la population) utilisent “Mon espace santé”. La plateforme centralise les documents et données de santé des patients. L’Union européenne (UE) travaille sur l’espace européen des données de santé, qui doit permettre un accès des usagers à leurs données n’importe où en Union européenne, et “aux chercheurs et responsables politiques d’accéder à des types spécifiques de données de santé anonymisées et sécurisées, afin de permettre à ceux-ci d’exploiter le potentiel considérable que recèlent les données de santé de l’UE”, comme l’indique le site du Conseil de l’Union européenne.

La numérisation des données de santé, intimes et sensibles, ne va pas sans inquiétudes. Les données de “Mon espace santé” ont été confiées à Microsoft dans le cadre du “Health data hub”. Leur protection est au cœur des enjeux de la santé numérique. D’autant plus qu’en janvier 2024, des cyberattaques visant les entreprises Viamedis et Alмеры, toutes deux gestionnaires du système de tiers payant, ont conduit au vol d’informations concernant 33 millions de personnes.

Quant à l’entrée de l’intelligence artificielle dans les diagnostics, décisions thérapeutiques, etc, elle pose la question suivante : où placer la limite ? “La santé est, avec la justice, le domaine sur lequel l’IA générative aura l’impact le plus fort”, a affirmé Marina Ferrari, secrétaire d’État chargée du Numérique. Le 13 mars 2024, le Parlement européen adoptait l’IA Act en session plénière. Celui-ci vise à la fois à “encourager l’innovation” et à “encadrer les pratiques les plus risquées, à l’image de la reconnaissance biométrique en temps réel”.

Mailys Khider

CYBERSÉCURITÉ EN MATIÈRE DE DONNÉES DE SANTÉ : UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR NOTRE SOCIÉTÉ

Anne LE HENANFF

- Députée Horizons et App. du Morbihan
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Vice-présidente du groupe d'études Économie, sécurité et souveraineté numériques
- Membre de la Commission mixte paritaire du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN)



Comme le rappelait dernièrement la présidente de l'Agence du numérique en santé, « le numérique en santé n'est plus une option, il est déjà une réalité aujourd'hui et le sera encore plus demain ».

La transformation numérique dans le domaine de la santé, de l'usage de l'intelligence artificielle à la dématérialisation, ne fait plus aucun doute et ne cesse d'ouvrir de nouvelles possibilités, c'est pourquoi elle est étroitement accompagnée par le gouvernement, via la direction du Numérique en santé (DNS) et l'Agence du Numérique en santé (ANS). Mais au-delà de l'enjeu technologique, se pose la question de la confiance en ces nouveaux outils numériques.

Si 90 % des Français ont déjà eu recours à au moins un service numérique de santé, ils sont presque aussi nombreux à considérer leurs données de santé comme particulièrement sensibles et redoutent qu'elles soient utilisées à des fins commerciales ou soient cyber attaquées.

Dans un contexte de cyberattaques croissantes envers les établissements de santé et les sites hébergeant des données de santé, il est nécessaire que les législateurs se saisissent de la cybersécurité et de la souveraineté de l'hébergement des données de santé.

En ce sens, le programme CaRE (cybersécurité, accélération et résilience des établissements) est un objectif prioritaire de la feuille de route du numérique en santé 2023-2027.

Par ailleurs, au-delà des divers accompagnements et dispositifs, mis en place par l'ANS et l'Agence nationale de la Sécurité des systèmes d'information (ANSSI), afin de permettre une montée en compétence des établissements de santé dans le domaine cyber, des dispositions législatives et réglementaires ont été nécessaires afin de garantir la sécurité de l'hébergement de nos données.

Ainsi, la version 2024 du référentiel d'hébergement des données de santé, qui comporte désormais des exigences en matière de localisation des données au sein de l'Espace économique européen et renforce les obligations de transparence des hébergeurs quant à une éventuelle sujétion à des réglementations extra-communautaires, va dans le bon sens. Mais il nous faudra

certainement aller plus loin, en y ajoutant des critères de protection contre les législations extra-européennes.

La loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » récemment votée au Parlement marque un tournant majeur dans l'hébergement souverain de nos données les plus sensibles.

Ce sujet a été au cœur des débats sur le Titre III relatif au Cloud dont j'étais rapporteure, avec ce même souci de renforcer l'information et la protection envers les risques d'accès aux données par des États tiers.

Ainsi, nous avons inscrit dans la loi le périmètre de la circulaire dite « Cloud au centre » assurant une transformation numérique sur le Cloud dans le strict respect de la cybersécurité et de la protection des données des opérateurs de l'État mais aussi de certaines entités dont l'activité est stratégique, tel que le Health Data Hub (HDH). Créé pour faciliter le partage des données de santé afin de favoriser la recherche, le HDH catalyse depuis plus de quatre ans, les débats liés à la souveraineté des données en raison de l'hébergement de sa plateforme technique chez Microsoft.

Le Parlement s'est donc saisi une bonne fois pour toutes de cet enjeu majeur qui démontre que l'absence de confiance peut retarder

« Dans un contexte de cyberattaques croissantes envers les établissements de santé (...), il est nécessaire que les législateurs se saisissent de la cybersécurité »

la mise en place d'une solution pourtant nécessaire afin d'améliorer le fonctionnement de notre système de santé.

Les débats l'ont montré, les enjeux de cybersécurité et de protection des données ne relèvent plus d'un débat d'experts et sont éminemment stratégiques pour notre société. Ainsi, le futur projet de loi « Résilience », qui viendra mettre en application des textes européens comme la directive Network and Information Security (NIS 2, renforcement de la cybersécurité), est fondamental car il clarifiera les règles que devront appliquer les organisations les plus stratégiques de notre pays. ●



SANTÉ : LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EST EN ROUTE !

Jean-Carles GRELIER

- ▶ Député Renaissance de la Sarthe
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Coprésident du groupe d'études Santé mentale
- ▶ Secrétaire du groupe d'études Santé environnementale, prévention et numérique
- ▶ Membre du groupe d'études Déserts médicaux et accès aux soins



Or, cette notion n'a fait l'objet d'aucune définition juridique et elle n'existait pas, en tant que telle, jusqu'à l'adoption de cette loi. Si la notion d'intérêt général est devenue claire à force de jurisprudences constitutionnelle et administrative, la notion d'intérêt public en santé reste à définir. Et l'enjeu est évidemment essentiel puisque c'est de la définition que l'on donnera à cette notion que dépendra la diffusion et l'exploitation des données de santé de chacune et de chacun d'entre nous.

Or, curieusement, plutôt que d'en donner une définition législative ou réglementaire, plutôt que d'attendre une construction jurisprudentielle, la loi a confié au Health Data Hub, qu'elle a créé par ailleurs, le soin de faire le droit et dire le droit, aux lieux et places du Parlement et des juridictions.

C'est donc au Health Data Hub, simple groupement d'intérêt public, et à la Cnil, autorité administrative indépendante, qu'il reviendra de maîtriser ce patrimoine parmi le plus précieux et le plus convoité : les données de santé des Français.

Il y a là, à mes yeux, une faille juridique qu'il faudrait corriger sans délai, tant elle me semble ne pas offrir toutes les garanties que nos compatriotes sont en droit d'attendre. D'ailleurs, n'est-on pas déjà tenté de confier l'exploitation de nos données de santé à un opérateur américain, prenant ainsi le risque d'un total abandon de souveraineté sur ces données, qui valent aujourd'hui plus cher à

Dans son dernier ouvrage, l'économiste Philippe Dessertine¹ rappelle, à juste titre, que la période du confinement, durant la crise sanitaire, a mis en évidence combien la révolution numérique est en marche et combien elle constitue un enjeu économique et géostratégique majeur pour les années qui viennent.

Ce sera particulièrement vrai dans le secteur sanitaire où ceux qui maîtriseront les datas seront aussi ceux qui maîtriseront la recherche médicale et les innovations thérapeutiques. Le développement d'un vaccin anti-Covid n'est-il pas, de ce point de vue, exemplaire ?

L'intelligence artificielle en santé devrait, d'ores et déjà, être au cœur de tous les débats, notamment éthiques. Quelle sera à l'avenir la place du médecin ? Comment s'établira désormais le colloque singulier patient-médecin ? Que restera-t-il d'intervention humaine dans l'exploitation des données du diagnostic et dans l'établissement des protocoles de soins ? De la réponse à ces questions dépend la médecine de demain et donc la nécessaire adaptation des études de santé à ces métiers nouveaux en gestation.

Mais, s'il fallait prioriser les enjeux, c'est aujourd'hui celui de l'accès aux données de santé qui devrait nous préoccuper le premier.

La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et la transformation du système de santé, dispose que peut avoir accès aux données de santé des Français toute personne qui vient à justifier d'un « intérêt public en santé ».

« Ceux qui maîtriseront les datas seront aussi ceux qui maîtriseront la recherche médicale et les innovations thérapeutiques. »

l'international que les données bancaires ?

La France ne peut passer à côté des enjeux du numérique en santé, ni commettre la moindre erreur qui lui serait fatale, faute de réflexion et d'anticipation suffisantes. La révolution numérique en marche doit commencer par nos propres pratiques et nos propres mentalités. Et la hauteur de l'enjeu devra faire l'objet, devant les Français, d'un dialogue et d'un partage entre les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés.

Le numérique en santé n'est pas une matière réservée à quelques spécialistes et quelques initiés, c'est un enjeu national de premier ordre, c'est un enjeu d'avenir pour tous et pour chacun. ●

1 Philippe Dessertine - Le grand basculement - Robert Laffont - Juin 2023



METTRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ ET DE L'EFFICIENCE EN SANTÉ

Elisabeth DOINEAU

- ▶ Sénatrice UC de la Mayenne
- ▶ Rapporteuse générale de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente de la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale
- ▶ Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé



La crise sanitaire a amplifié le développement des usages du numérique : prises de rendez-vous, récupération de documents (examens, analyses), téléconsultation, expertise, surveillance, objets connectés, etc. En 2020, un tiers des rendez-vous ont été pris directement en ligne.

Selon une enquête du ministère de la Santé de 2023, 90 % des personnes interrogées ont déjà utilisé au moins un outil ou service numérique en santé.

Pour répondre au vieillissement de la population et aux maladies chroniques, des applications sont aujourd'hui très utiles, notamment pour le suivi du diabète, avec par exemple le carnet glycémique électronique.

En avril avait lieu la 26ème édition du salon Laval Virtual, premier événement dédié aux technologies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée, etc.) qui rassemble la communauté internationale XR (37 nationalités représentées). J'ai pu constater le nombre très important d'initiatives en lien direct avec la santé et l'accompagnement à la perte d'autonomie.

Le Gouvernement tente de soutenir cette évolution avec le Ségur du numérique en santé. Il a mobilisé deux milliards d'euros afin de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre

professionnels et usagers. C'est à saluer.

En tant que rapporteure générale de la commission des Affaires sociales du Sénat, j'examine chaque année les comptes de la protection sociale. L'objectif que je m'assigne est de faire en sorte que chaque euro dépensé soit un euro utile. Le numérique peut nous aider à améliorer la performance de la dépense, toujours pour mieux accompagner nos concitoyens.

Tout récemment, l'intelligence artificielle (IA) est entrée dans nos foyers avec la découverte d'outils comme ChatGPT. Cette dernière va jouer un rôle prépondérant dans nos sociétés dans les années à venir et le secteur de la santé n'y fera pas exception tant ses promesses semblent grandes.

En effet, la technologie de l'IA améliore la productivité en automatisant des processus ou des tâches qui nécessitaient auparavant des ressources humaines qui nous manquent aujourd'hui. Elle permet aussi d'exploiter des données à un niveau qu'aucun humain ne pourrait jamais atteindre.

A titre d'illustrations : un grand nombre d'établissements de santé

« Les possibilités paraissent infinies. Cela soulève des questions éthiques qui devront être tranchées, notamment sur la place de l'humain dans la prise de décision »

recourent déjà à un système de reconnaissance vocale qui retranscrit fidèlement les dictées des professionnels pour un gain de temps précieux et une amélioration de leur coordination.

Autre exemple, un médecin a mené une étude sur 45 patients : dans 63 % des cas, l'IA a proposé un diagnostic plausible et correct. Elle peut donc être une vraie aide au diagnostic. D'autant que nous n'en sommes qu'au début, car l'IA progresse sans cesse par l'accumulation de nouvelles données.

Enfin, grâce à ses capacités de calcul, l'IA pourrait à terme proposer des solutions thérapeutiques sur-mesure, réduire les errances thérapeutiques et résoudre les maladies les plus complexes.

A travers ces quelques exemples, nous pouvons d'ores et déjà avoir un aperçu de ses apports en matière d'efficacité et d'efficience de la dépense en matière de santé.

Les possibilités paraissent infinies. Cela soulève des questions éthiques qui devront être tranchées, notamment sur la place de l'humain dans la prise de décision et quant à l'avenir de la relation praticien-patient. Il conviendra donc de légiférer pour encadrer et contrôler son utilisation. J'appelle à un débat démocratique pleinement éclairé (au même titre que celui que nous avons sur la fin de vie et la bioéthique) face à cette révolution qui s'opère sous nos yeux. Nous ne pouvons pas laisser ce sujet à la seule main des intérêts extérieurs et/ou privés. ●



NUMÉRIQUE EN SANTÉ : DES GISEMENTS DE PROGRÈS ET DES FERMENTS DE RISQUE

Pierre DHARRÉVILLE

- ▶ Député GDR-Nupes des Bouches-du-Rhône
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
- ▶ Co-rapporteur de la mission flash relative aux téléconsultations sur abonnement



Notre système de santé est en crise : hôpital public sous-tension, déserts médicaux, déremboursement et pénuries de médicaments... La compression permanente des budgets de la Sécurité sociale finit par produire des effets gigantesques sur le quotidien. Il ne permet plus un accès aux soins pour toutes et tous alors que les besoins augmentent. La sécurité sociale est fragilisée parce qu'elle voit ses fondements mis en cause.

Plus la puissance publique et sociale recule, plus le secteur marchand gagne du terrain. C'est-à-dire la quête du profit, les inégalités et la dépossession commune. Or, le numérique, qui nous avait été vendu comme une solution miraculeuse, a été l'un des vecteurs de croissance du secteur privé en santé et de la financiarisation de son économie. Or, il y a dans le numérique à la fois des gisements de progrès et des ferments de risque.

Le cœur du numérique, c'est la donnée, l'or de notre temps. Les soignants — et les patients — passent donc leur temps à renseigner des machines. La protection et la gestion de ces données sont un enjeu crucial, à l'échelle des personnes comme à l'échelle de la société.

Les chiffres servent souvent à fabriquer des indicateurs et à organiser le pilotage par les objectifs, en toute déconnexion du réel vécu. Or, il y aura toujours, et d'abord, besoin d'humains pour soigner. L'irruption numérique transforme les pratiques, et modifie l'usage du temps de travail soignant : s'il y a du temps gagné, il y a

aussi des tâches supplémentaires. On ne peut pas se contenter d'un discours merveilleux autour du numérique : il serait utile de mieux évaluer les métamorphoses induites avec les premiers concernés.

C'est d'autant plus nécessaire que les bienfaits du numérique sont au cœur de l'argumentaire de promoteurs devenant des géants financiers. En 2021, cinquante-huit start-up françaises du secteur de l'e-santé ont levé un total de 929,4 millions d'euros, soit plus qu'au cours des deux années précédentes. La faiblesse de la puissance publique numérique conduit l'État et la Sécurité sociale à beaucoup trop se déprendre de responsabilités qui devraient être les siennes.

C'est ce qui a conduit à l'émergence de l'opérateur Doctolib, désormais dans une situation de quasi-monopole, à tel point que le premier ministre lui propose d'être l'opérateur de la très démagogique taxe lapin. Doctolib a eu raison : ce n'est pas à un acteur privé de délivrer des sanctions. Mais le Premier ministre avait-il tort de penser que cet outil pouvait être puissamment au service de son projet ? Doctolib est désormais au centre du système, au carrefour du patient, du soignant et de l'assurance-maladie. Il occupe une position stratégique. Il a à connaître déjà beaucoup de données de santé... Est-ce normal ? L'outil, s'il est jugé efficace ne devrait-il pas être géré selon son utilité sociale ? C'est pourquoi j'ai

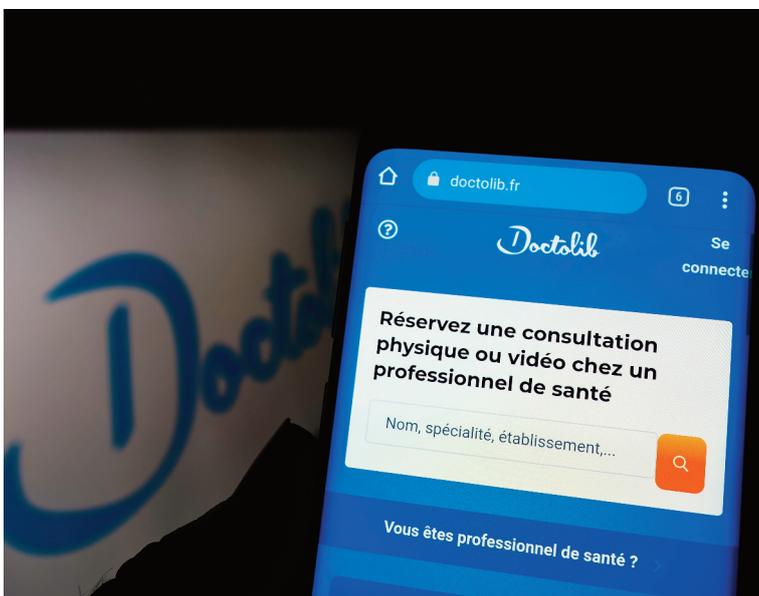
« Il y a besoin de choix politiques et de politiques publiques de la santé qui intègrent et maîtrisent pleinement les apports de la révolution numérique »

déposé en octobre 2022 une proposition de loi demandant la nationalisation des sociétés de plateformes de prise de rendez-vous médicaux.

Autre exemple. Il y a quelque temps, Ramsay services proposait une offre d'abonnement à 11,90 euros par mois « pour téléconsulter un médecin à chaque fois que vous en avez besoin, tous frais compris ». La mission que j'ai conduite en juillet 2023 avec Stéphanie Rist sur les téléconsultations par abonnement avec l'idée d'édifier un circuit parallèle d'accès aux soins doit alerter. Même si cette offre se trouve aujourd'hui en échec, il ne faut pas banaliser cette tentative. Dans une période marquée par une crise profonde de l'hôpital public et par des difficultés et des inégalités dans l'accès aux soins, nous ne pouvons pas entendre qu'on en fasse des produits de consommation et qu'on organise le contournement de l'assurance-maladie.

Plus généralement, l'exemple de la télémédecine et, surtout, de la téléconsultation, est parlant. Un développement expansif de ces pratiques tel que le souhaitent ses porteurs conduirait à modifier singulièrement le rapport à la médecine et l'accès aux soins. On imagine que le modèle de l'économie *uberisée* peut aussi trouver des voies à frayer dans le domaine de la santé.

Dès lors, il y a bel et bien besoin de choix politiques et de politiques publiques de la santé qui intègrent et maîtrisent pleinement les apports de la révolution numérique. Il y a bel et bien besoin d'une Sécurité sociale renforcée pour remettre rien de moins que de l'humain et du soin dans notre système de santé. ●



SANTÉ NUMÉRIQUE : LES NOUVEAUX ENJEUX INDUSTRIELS ET POLITIQUES

Bernard BENHAMOU

► Secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique



Les technologies de la santé numérique pourraient bientôt transformer l'ensemble de la chaîne de soins, depuis les objets connectés de suivi et de diagnostic jusqu'aux traitements personnalisés. Mais les technologies numériques pourraient aussi transformer la notion même de prévention en santé. En effet, les dépenses de santé sont actuellement massivement axées sur les soins¹. L'un des moyens envisagés pour réduire les dépenses de santé serait de développer des dispositifs de prévention qui réduiraient les dépenses liées aux pathologies chroniques. Celles-ci génèrent les plus grandes demandes de soins et d'exams complexes. À terme, la prévention en santé pourrait ainsi devenir l'un des plus importants marchés pour les acteurs des technologies.

Dans ce domaine, les données de santé pourraient jouer un rôle encore plus stratégique pour l'évolution des soins et de la prévention. C'est dans cette perspective que s'inscrit la création par le ministère de la Santé de la *Plateforme de données de santé (Health Data Hub)*. Cette plateforme a été conçue pour devenir un guichet unique d'accès à l'ensemble des données de santé et elle préfigure les évolutions de la santé connectée. En effet, elle vise à développer de nouveaux services d'IA appliquée à la santé. Ces services pourront concerner l'amélioration des démarches de diagnostic ainsi que les thérapeutiques, mais ils pourront aussi aider à concevoir de nouvelles mesures de prévention en santé. Cependant, comme l'ont fait remarquer des professionnels de santé ainsi que des spécialistes de l'informatique médicale, l'hébergement de ce dispositif par la société *Microsoft*² constitue à la fois un risque en termes de souveraineté sur des données sensibles et une opportunité manquée pour développer des savoir-faire essentiels dans l'écosystème français et européen de la santé connectée³. En effet, les lois extraterritoriales américaines, et en particulier la loi *FISA*, récemment reconduite et étendue à l'ensemble des acteurs technologiques, permettent aux autorités américaines de saisir ces données où qu'elles puissent se trouver dans le monde, dès qu'elles sont traitées ou stockées par des sociétés américaines⁴.

Plutôt que devenir des acteurs du soin, secteur qui nécessite des investissements importants et aléatoires sur le long terme, les grandes plateformes de l'Internet comptent désormais utiliser les immenses collections de données dont elles disposent sur le comportement de leurs utilisateurs pour fournir des profils de risque santé plus précis et ainsi optimiser les profits de leurs services d'assurances santé. C'est déjà le cas de *Google* (via *Alphabet*) qui s'est lancé dans le secteur de l'assurance santé avec *Granular Insurance* qui est actuellement sa filiale la plus lucrative⁵. L'objectif des principaux acteurs technologiques serait ainsi de déplacer le centre de gravité de l'économie de la santé du soin vers la prévention. Grâce aux évolutions des nouvelles générations de

services liées à la santé connectée, il deviendrait possible pour ces sociétés de générer un marché de taille mondiale pour la prévention en santé.

L'un des enjeux primordiaux pour les acteurs publics en France et en Europe sera de veiller à ce que les évolutions du numérique en santé ne remettent pas en cause notre modèle social au profit d'une logique de contrôle systématisé des individus. Et ce d'autant plus que seront bientôt intégrées à ces plateformes numériques des données issues de la génomique. La mise en place d'une logique d'hyper-individualisation de la couverture santé irait en effet à l'encontre de notre modèle social fondé sur la solidarité et la mutualisation des risques au niveau de la société tout entière. La tentation d'imposer ces solutions technologiques non seulement pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons environnementales, voire pour des raisons idéologiques ou politiques, devra là aussi être analysée en fonction de ses

« L'hébergement de ce dispositif par la société Microsoft constitue à la fois un risque en termes de souveraineté sur des données sensibles et une opportunité manquée pour développer des savoir-faire essentiels dans l'écosystème français et européen de la santé connectée »

conséquences possibles sur l'évolution de notre système de soin, de notre couverture sociale et plus largement de nos libertés... ●



1 Santé : « En France, la culture de la prévention n'est clairement pas acquise » (David Simard, *Le Monde* 27 août 2023) www.lemonde.fr/idees/article/2023/01/05/sante-en-france-la-culture-de-la-prevention-n-est-clairement-pas-acquise_6156771_3232.html

2 « L'exploitation de données de santé sur une plate-forme de Microsoft expose à des risques multiples » (tribune parue dans *Le Monde* du 10 décembre 2019) www.lemonde.fr/idees/article/2019/12/10/l-exploitation-de-donnees-de-sante-sur-une-plate-forme-de-microsoft-expose-a-des-risques-multiples_6022274_3232.html

3 *Health Data Hub* : « Le choix de Microsoft, un contresens industriel ! » (Entretien avec Bernard Benhamou, *Le Point* 18 juin 2020) www.lepoint.fr/technologie/health-data-hub-le-choix-de-microsoft-et-un-contresens-industriel-10-06-2020-2379394_58.php

4 « C'est une bombinette » : notre souveraineté numérique en danger avec la loi sur le renseignement US, selon ce député (01net, 23 décembre 2023) <https://www.01net.com/actualites/philippe-latombe-la-loi-fisa-cest-une-bombinette-qui-pourrait-faire-voler-en-eclat-notre-souverainete-numerique.html>

5 Google's fastest-growing business is insuring companies against their workers' health (*The Verge* Feb 2, 2023) www.theverge.com/2023/2/2/23583289/alphabet-google-verily-granular-coefficient

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2024



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé
- de la Présidence de la République, du Parlement, des élus locaux, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)
- de la e-santé
- des établissements de santé

**Prochaine parution :
juin 2024**



BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : **03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr**

Je commande le Trombinoscope de la Santé à paraître en juin 2024
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC*

* TVA 20 %, 5 € de port inclus

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
 Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
 Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme
 Nom Prénom
 Organisme
 Adresse
 Code postal Ville
 Pays
 Tél Fax
 E-mail

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LA SANTÉ : LA CONFORMITÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS !

Mathieu BUI

► Avocat associé, Jasper avocats



Jean-François LAIGNEAU

► Avocat associé, Jasper avocats



Le secteur de la santé, à l'instar de nombreux autres domaines, est transformé en profondeur par l'essor du numérique, qui permet de rendre les soins tout à la fois plus accessibles et efficaces.

En ce sens, les outils numériques constituent un formidable moyen de faciliter l'accès à l'information médicale ou aux professionnels de santé, mais aussi de simplifier les démarches administratives, ce qui se révèle précieux pour lutter contre les déserts médicaux ou accompagner les personnes isolées ou présentant des difficultés de mobilité.

La mise en place d'espaces personnels de santé en ligne permet la gestion de données médicales de manière plus autonome et informée. Ces espaces ouvrent un accès à des dossiers médicaux partagés, des applications de santé certifiées et des systèmes de messageries sécurisées, contribuant à une meilleure coordination des soins comme à une plus grande implication des patients dans leur parcours de santé.

La personnalisation des traitements médicaux est, quant à elle, renforcée par l'exploitation de grandes quantités de données cliniques et biologiques, analysées par des algorithmes avancés. L'utilisation du numérique devrait assurer une approche plus ciblée et adaptée à chaque patient, prenant en compte ses spécificités génétiques, son environnement et son mode de vie.

Certaines technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle et les dispositifs médicaux connectés, sont appelées à jouer un rôle grandissant dans la collecte et l'interprétation de ces données de santé. Elles offrent déjà aux professionnels de santé des outils sophistiqués d'aide à la décision clinique, améliorant ainsi la précision des diagnostics et l'efficacité des traitements. Les patients munis de ces dispositifs pourront quant à eux, être davantage

acteurs de leur suivi au quotidien, notamment lorsqu'ils sont atteints de maladies chroniques.

Les bases de données avancées ainsi que les logiciels spécialisés combinés à la généralisation de l'intelligence artificielle sont la clef de voûte d'une analyse plus rapide et plus précise des données médicales, ce qui accélère l'identification comme le développement de nouveaux traitements. Les plateformes de services numériques offrent quant à elles de nouvelles possibilités pour la collaboration entre chercheurs, facilitant le partage des connaissances.

« Ces mutations profondes doivent être accompagnées de garde-fous »

Néanmoins, ces mutations profondes doivent être accompagnées de garde-fous destinés à garantir l'équité d'accès

aux outils numériques et la protection de la confidentialité des données personnelles de santé.

La formation et la sensibilisation des professionnels ainsi que des patients apparaissent particulièrement cruciales pour assurer une transformation numérique totalement aboutie dans le domaine de la santé.

Ces efforts sont essentiels pour garantir que les patients et les praticiens adhèrent à cette ère de la santé numérique, qui implique l'utilisation de données personnelles de santé, dites « sensibles », et dont la collecte et l'exploitation sont particulièrement encadrées par des réglementations sectorielles ou transverses tel que le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

La protection de la vie privée et la sécurité des données des patients sont des enjeux majeurs, nécessitant la garantie que ces informations sensibles seront traitées avec le plus grand soin, à l'aide de mesures de sécurité préservant l'intégrité et la confidentialité des données.

Ce n'est qu'en pensant, dès l'origine et la conception des nouveaux outils ou modalités de soins portées par le numérique, à la protection la plus absolue des données des patients, que la révolution de la santé numérique sera bénéfique pour tous ! ●



GUÉRIR ET PRÉVENIR AVEC L'IA : AIDER LE MÉDECIN ET NON LE REMPLACER

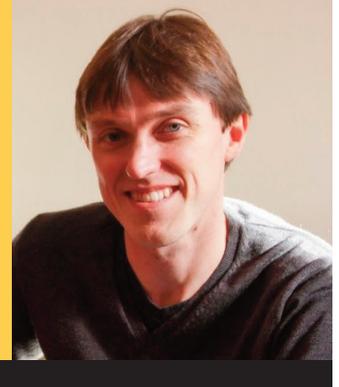
Jean CHARLET

► Chercheur AP-HP, laboratoire d'informatique médicale et d'ingénierie des connaissances en e-santé (Limics)



Xavier TANNIER

► Professeur à Sorbonne Université, laboratoire d'informatique médicale et d'ingénierie des connaissances en e-santé (Limics)



Comprendre l'IA en médecine

L'intelligence artificielle (IA), en développement depuis les années 1950, impacte toutes les sphères d'activités humaines, notamment la santé où elle vise à améliorer la qualité des soins. Les chercheurs explorent diverses méthodes telles que le traitement automatique des langues, la construction d'ontologies, la fouille de données, et l'apprentissage automatique, incluant les récents ChatGPT et modèles de langue avancés (LLM pour Large Language Models). Les modèles d'IA, qu'ils soient fondés sur des règles ou sur les données, présentent des avantages et inconvénients spécifiques et contribuent significativement au secteur médical en aidant les professionnels de santé à analyser les données.

Évaluer les systèmes d'IA

Mais dans le domaine médical, l'introduction de tout nouveau système doit être validée et doit montrer la preuve d'une amélioration de l'existant. Pour une application d'IA (un système informatique), la validation va passer par des tests en situation, un essai clinique un peu spécial, pour prouver qu'il améliore la situation du patient ou l'opérabilité du professionnel de santé (le système fournit-il la bonne information, au bon moment, permet-il de bien la comprendre ?). Il devient un dispositif médical et doit obtenir un marquage CE. Or, ces tests ne sont souvent pas encore réalisés au moment des annonces médiatiques, ce qui conduit à des annonces qui s'évaporent ensuite dans les cimetières d'applications « de science-fiction » inutiles ou décevantes. C'est d'autant plus fréquent que, comme le montrent des études récentes, les résultats préliminaires sont souvent très largement surestimés, en raison du non-respect de bonnes pratiques méthodologiques dont la connaissance nécessite l'intervention d'experts de nombreux domaines.

Un goulet d'étranglement : la qualité et l'utilisabilité des données

L'approche numérique peut se prévaloir de bonnes performances en médecine, mais elle nécessite des données de bonne qualité, comme celles utilisées pour la reconnaissance d'images médicales. Or la plupart des données médicales n'ont pas été recueillies dans l'objectif d'entraîner une application d'IA, mais pour le soin ou pour le pilotage médico-économique. Elles posent donc de nombreux problèmes pour leur exploitation.

De plus, on doit s'assurer que ces données sont utilisées à bon

escient et dans le respect des lois, en particulier du règlement général sur les données personnelles (RGPD) entré en vigueur en mai 2018 et de la loi pour une république numérique de 2016, particulièrement protectrices pour les données de santé.

Avec l'arrivée de l'IA dans le champ de la médecine de précision (« personnalisée »), certains voient la possibilité de remplacer le

« L'utilisation par le public de logiciels sans supervision médicale soulève des questions éthiques importantes. »

médecin, que ce soit pour pallier les déserts médicaux ou bien pour filtrer les patients et les

orienter. Mais l'utilisation par le public de ces logiciels sans supervision médicale soulève des questions éthiques importantes. Le système réduit la relation au médecin à un acte technique. Il laisse le patient à ses interrogations et ses angoisses. Il pose la question de la responsabilité en cas d'erreur.

Dans cet objectif, après de nombreuses initiatives nationales et internationales, l'AI Act européen offre la première régulation complète sur l'IA dans le monde, et prône notamment la transparence, l'explicabilité, la traçabilité. Enfin, le nœud du problème se situe au niveau du transfert de connaissances entre l'humain et la machine, transfert qui nécessite d'une part des progrès méthodologiques mais également une collaboration approfondie entre experts de disciplines différentes. De nouveaux métiers doivent émerger pour intégrer efficacement la science des données dans la recherche et les soins médicaux. ●



Voir : <https://www.inserm.fr/dossier/intelligence-artificielle-et-sante/>

« MON ESPACE SANTÉ » : DOIT MIEUX FAIRE

Marianne BENOIT-TRUONG CANH

► Secrétaire générale du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes



Le dispositif "Mon espace santé", institué par la loi du 24 juillet 2019 et opérationnel depuis 2022, constitue une avancée notable dans le secteur de la santé en France. Il offre à chaque citoyen la possibilité de centraliser ses données médicales au sein d'un Dossier médical partagé (DMP), accessible via un compte personnel en ligne. Cette initiative vise à simplifier la gestion des soins en permettant également un accès facilité à divers services tels qu'une messagerie dédiée aux échanges avec les soignants et un calendrier pour l'organisation des rendez-vous médicaux.

Bien que l'ouverture de cet espace soit automatique pour tous les citoyens affiliés à l'Assurance maladie, à moins d'une opposition formelle de leur part, le taux d'activation demeure modeste. En effet, deux ans après son lancement, seulement 16,9 % des personnes éligibles (contre 12 % il y a 1 an) ont activé leur DMP. Cette réticence peut s'expliquer par un manque de sensibilisation des professionnels de santé et du grand public à cet outil, mais aussi par des préoccupations légitimes concernant la protection des données personnelles.

Le passage à une gestion numérisée des données de santé est inéluctable et recèle un potentiel intéressant pour améliorer l'efficacité et la qualité des soins. Néanmoins, dans un contexte de méfiance accrue envers les institutions de santé, il est impératif que ce virage numérique s'accompagne de garanties solides en matière de sécurité et de confidentialité des données. **La protection des données de santé, données parmi les plus sensibles, est cruciale pour préserver une relation de confiance et de consentement mutuel entre patients et professionnels de santé.**

"Mon espace santé" permet un accès inédit et étendu aux informations médicales personnelles, pouvant faciliter la prise en charge médicale et la prévention. Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour assurer aux citoyens un contrôle complet sur leurs données. Actuellement, les assurés sociaux ayant activé leur espace santé ne peuvent ni supprimer, ni archiver des informations à leur discrétion, à l'exception de celles qu'ils ont eux-

mêmes ajoutées. Ils ne peuvent s'opposer à l'ajout d'informations par un professionnel sans motif légitime, motifs qui ne sont toujours pas définis dans la réglementation. En outre, certaines données peuvent être masquées à certains professionnels de santé par l'utilisateur mais pas au médecin traitant qui lui, a un accès illimité à toutes les données du patient. De plus, ces données restent accessibles indéfiniment, même après le décès de l'utilisateur. Tous ces éléments soulèvent des questions importantes sur le droit à l'oubli médical et la maîtrise de l'information personnelle.

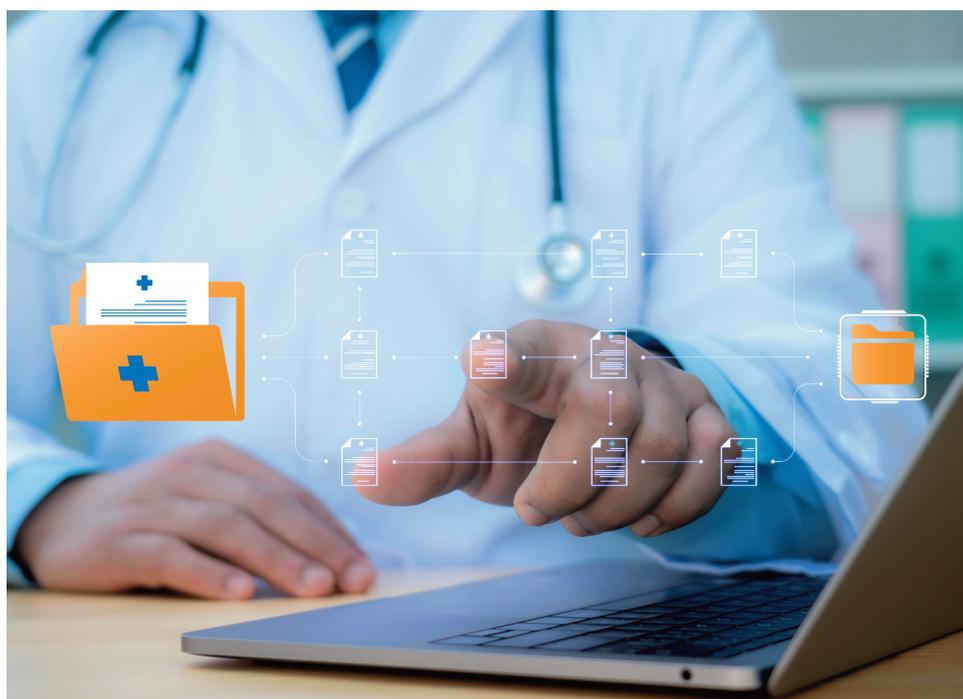
La version actuelle de "Mon espace santé" soulève également des préoccupations spécifiques concernant les mineurs, notamment en ce qui concerne la confidentialité des informations relatives à la contraception, qui peuvent être accessibles aux représentants légaux.

Pour répondre à ces enjeux et renforcer la confiance dans les outils numériques de santé, il est essentiel de revoir le cadre législatif et

« Il convient de permettre aux citoyens de masquer, d'historiser et de supprimer leurs données de santé »

règlementaire entourant "Mon espace santé" et le DMP. Il convient de permettre aux citoyens de masquer, d'historiser et de supprimer leurs données de santé, de s'opposer à l'ajout d'informations sans justification et d'offrir aux mineurs la possibilité de protéger la confidentialité de toutes leurs données.

Ces modifications sont primordiales pour assurer la protection des droits des individus et pour encourager une adoption plus large de ces outils numériques, essentiels à l'évolution du système de santé. Sans ces ajustements, le potentiel de "Mon espace santé" pourrait soit rester inexploité soit aggraver une brèche déjà existante dans la confiance des Français envers leur système de santé. ●



UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS DURABLE : UN DÉFI EUROPÉEN



La loi-cadre pour des « systèmes alimentaires durables », annoncée dans le Pacte Vert européen, ces textes visant à rendre l'Union européenne (UE) climatiquement neutre à l'horizon 2050, a été reportée sine die. Elle était attendue à Bruxelles pour la fin 2023. Très peu d'informations ont de toute façon filtré à son sujet.

Les enjeux sont immenses : ils vont de la réduction de l'impact environnemental du secteur agroalimentaire à l'encadrement du marketing et de la publicité de ses produits ou encore à la régulation des offres promotionnelles de la distribution, en passant par l'adoption de teneurs maximales en sucre, graisses ou sel pour les produits transformés, voire de taxes quand certaines teneurs sont dépassées ou, à l'inverse, de subventions pour favoriser les produits les plus sains. Car à la caisse des supermarchés, ce sont ces derniers comme les fruits et les légumes qui sont généralement les plus chers !

Or, en France comme dans le reste des Etats membres, les régimes alimentaires actuels font craindre des risques sur la santé. Selon les données d'Eurostat, l'office statistique de l'UE, un citoyen européen sur six est considéré comme obèse et plus de la moitié des adultes en surpoids. Certains considèrent cependant que légiférer dans ce domaine s'apparente à un champ de mines. Car la filière agroalimentaire constitue un secteur économique de première importance pour l'UE. Et la crise Covid a mis en évidence la vulnérabilité potentielle de la chaîne alimentaire de l'Europe face aux problèmes majeurs d'approvisionnement. Un nouveau plan pour mieux armer l'UE contre de futures menaces telles que des pandémies a donc été adopté en 2021. Globalement, la stratégie européenne pour un système alimentaire durable pourrait se résumer ainsi : la réduction de son empreinte environnementale, ce qui comprend la lutte contre le gaspillage, des changements de modes de consommation, mais aussi de production et de distribution des entreprises, le renforcement de sa résilience face aux crises, l'accès à une alimentation saine et abordable pour tous. Soit un très vaste programme !

Stéphanie Fontaine

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir QUI EST QUI
et QUI FAIT QUOI
en France



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées



BON DE COMMANDE

REV24

Je commande Le Trombinoscope 2024 (paru en janvier & avril 2024) et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}

TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

VIANDE ET ENVIRONNEMENT : DÉFENDONS NOTRE MODÈLE !

La colère des agriculteurs de ce début d'année doit conduire chacun d'entre nous à prendre la mesure de la réalité du monde agricole. Un monde verrouillé par les normes, en proie à des difficultés économiques et accusé par certains militants zélés de ne pas tenir compte de la protection de l'environnement. Un constat aberrant quand on sait que ce n'est pas l'impératif environnemental qui est aujourd'hui le principal sujet de crispation, mais la contrainte qu'il induit et les conséquences qu'il entraîne, dans une logique de concurrence mondiale déloyale.

L'histoire de notre pays est intimement liée à celle de notre agriculture. Une assertion qui se vérifie tant d'un point de vue culturel, au regard de l'imaginaire qu'elle convoque, que statistique. Pour rappel, au début des années 1900, près d'un Français sur deux vivait du travail de la terre. Il n'est à ce titre pas étonnant de relever qu'un siècle plus tard, près de 90 % de nos concitoyens annonçaient soutenir le mouvement de contestation, qui s'apparentait à bien des égards à l'expression du « bon sens paysan ».

Car ne nous y trompons pas. Si les agriculteurs se sont massivement mobilisés ces dernières semaines, c'est moins contre l'écologie que contre le dogmatisme idéologique qui en découle. Un dogmatisme d'autant plus insupportable qu'il se nourrit de discours fallacieux.

Les agriculteurs seraient contre les bonnes pratiques de production ? C'est faux. La filière Élevage et viande française est par exemple la première du secteur agroalimentaire à s'être engagée dans une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'Afnor « engagé RSE confirmé ».

Les éleveurs seraient contre le fait de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre /leur impact environnemental ? C'est encore faux. La filière Élevage et viande française s'est engagée à réduire de - 5 MT eq CO₂ ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 en réponse à la planification écologique grâce à différents leviers techniques et à des programmes de recherche novateurs.

Les agriculteurs seraient enfin contre un affichage environnemental sur les produits alimentaires ? C'est évidemment toujours faux. Ils souhaitent que les consommateurs bénéficient de l'information la plus juste et fiable sur la durabilité de leur production. Ils participent même activement à l'expérimentation de sa mise en place, mais s'opposent à la méthode de calcul actuelle basée essentiellement sur l'Analyse du cycle de vie (ACV) qui favorise l'intensification des productions, pénalise les productions à cycle de vie long comme l'élevage herbivore, et ne prend pas en compte les bénéfices écosystémiques de l'élevage herbager français, lequel se concentre principalement sur les pâturages.

En effet, les atouts environnementaux de l'élevage herbager français comparés au mode de production des viandes importées ne sont presque pas pris en considération. Car oui l'élevage rend aussi plusieurs services à la société et aux territoires : la préservation des haies, de la biodiversité, l'entretien des prairies... Avec cet affichage environnemental tel qu'il est conçu aujourd'hui, consommer une viande venue de l'autre bout du monde, élevée avec des normes bien moins exigeantes que les nôtres, constituera un choix identique à celui d'une viande bovine française herbagère. Un paradoxe total !

De façon plus concrète et prosaïque, avec cette méthode de calcul, un steak haché français de bœuf Bio aura un impact presque 1,6 fois plus important qu'un poulet standard brésilien.

Une situation d'autant plus ubuesque qu'en dépit des engagements pris en France au sujet des « clauses miroirs » dans les accords commerciaux, de nombreuses obligations réglementaires ne sont pas imposées de la même manière aux produits importés hors de

l'Union européenne.

Dans un contexte de baisse du cheptel bovin (en 2022 et 2023, la production de viande bovine a enregistré une diminution de 5 % par an), rappelons que l'élevage bovin est l'un des seuls secteurs, avec la forêt et l'agriculture, capable de compenser une partie de ses émissions de gaz à effet de serre par le stockage de carbone dans le sol des prairies pâturées par les animaux. Les accords internationaux de libre-échange qui ouvrent la porte à des viandes produites selon des règles à l'opposé des nôtres sont un non-sens total et pour les consommateurs et pour la garantie de notre souveraineté alimentaire.

En effet, soumettre nos éleveurs, qui travaillent par passion, à une telle concurrence déloyale n'est tout simplement pas acceptable. La logique voudrait plutôt que nos politiques commerciales tendent à les protéger notamment en faisant en sorte d'améliorer leur rémunération qui actuellement, ne leur permet pas de couvrir ne serait-ce que leurs coûts de production. Cela inciterait par ailleurs les nouvelles générations à s'installer, permettant ainsi d'assurer le renouvellement des générations d'éleveurs et la pérennité de notre souveraineté alimentaire.

Loin d'être les fossoyeurs de la préservation de notre environnement et de la qualité de nos assiettes, les agriculteurs et particulièrement les professionnels de la filière Élevage et viande, en sont les premiers défenseurs.

La valorisation de notre modèle d'élevage herbager français, unique au monde, doit être préservé, afin d'éviter la concurrence déloyale avec les autres pays. Un modèle soutenu par les citoyens-consommateurs, bien conscients que se joue ici la défense d'un art de vie et de vivre à la française. En tant que parlementaires, nous serons donc vigilants à ce que la récente promesse de « mieux protéger notre pays et nos agriculteurs avec de vraies mesures miroirs et des clauses de sauvegarde très claires », soit suivie d'actes concrets. ●

Signataires

Didier Le Gac, député Renaissance du Finistère ;
Lionel Vuibert, député Renaissance des Ardennes ;
Justine Gruet, députée LR du Jura ;
Yannick Neuder, député LR de l'Isère ;
Joël Giraud, député Renaissance des Hautes-Alpes ;
Josiane Corneloup, députée LR de Saône-et-Loire ;
Isabelle Valentin, députée LR de Haute-Loire ;
Thibault Bazin, député LR de Meurthe-et-Moselle ;
Loïc Kervran, député Horizons du Cher ;
Stéphane Travert, député Renaissance de la Manche, présidente de la commission des Affaires économiques ;
Jean-René Cazeneuve, député Renaissance du Gers, rapporteur général du budget ;
Pierre Cordier, député LR des Ardennes ;
Julien Dive, député LR de l'Aisne ;
Francis Dubois, député LR de Corrèze ;
Luc Lamirault, député Horizons d'Eure-et-Loir ;
Pascal Lecamp, député MoDem de la Vienne ;
David Taupiac, député LIOT du Gers ;
François Bonhomme, sénateur LR du Tarn-et-Garonne ;
Bernard Buis, sénateur RDPI de la Drôme ;
Laurent Burgoa, sénateur LR du Gard ;
Henri Cabanel, sénateur RDSE de l'Hérault ;
Guislain Cambier, sénateur UC du Nord ;
Daniel Chasseing, sénateur LIRT de Corrèze ;
Raphaël Daubet, sénateur RDSE du Lot ;
Nathalie Delattre, sénatrice RDSE de Gironde ;
Gilbert Favreau, sénateur LR des Deux-Sèvres ;
Sébastien Pla, sénateur SER de l'Aude.

IMAGINONS UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE COMMUNE POUR RÉPONDRE AU DÉFI ALIMENTAIRE

Rémi CARDON

► Sénateur SER de la Somme



A lors que l'Union européenne (UE) voulait se doter d'une loi-cadre pour des « systèmes alimentaires durables », annoncée dans le Pacte Vert européen, il apparaît difficile d'imaginer que cette loi-cadre puisse tenir toutes ses promesses en conservant notre modèle d'agriculture actuel. Face à cette impasse de plus en plus évidente et en pleine campagne européenne, imaginons plutôt ce que pourrait être une Politique Alimentaire Commune (PAC) comme ont pu le théoriser Nick Jacobs et Chantal Clément pour la chaire UNESCO Alimentations du Monde. Une PAC qui partirait de l'échelle locale en valorisant les AMAP et autres initiatives locales qui veulent réduire au maximum le chemin de la ferme à la fourchette. En se fixant des objectifs ambitieux en matière de production bio, locale et accessible, l'Union Européenne pourrait répondre au défi alimentaire auquel nous faisons face : rendre accessible une alimentation saine et constante au plus grand nombre afin de garantir une vie et une santé la plus saine possible.

Partant de ce constat, nous ne pouvons pas seulement nous contenter de grandes incantations pour imaginer une nouvelle Politique Alimentaire Commune, les Etats membres doivent aussi s'en donner les moyens. En France, les tenants d'une sécurité sociale de l'alimentation se structurent, j'y souscris parfaitement et nous devons pouvoir imaginer une telle gouvernance de nos systèmes alimentaires à l'échelle européenne. Quelles que soient nos ambitions en matière de produits locaux, bios et sains, ces volontés se heurteront toujours au porte-monnaie des citoyens européens. Nous le voyons aujourd'hui en France et certainement partout en Europe, les citoyens ne parviennent plus à se nourrir de manière constante et ne sont plus en mesure d'acheter des fruits et légumes frais. Cela a de réelles répercussions sur la santé et l'obésité dans la société et fatalement cela touche en premier les plus pauvres.

Une sécurité sociale de l'alimentation

pourrait répondre à ces défis en donnant les moyens à tous les porte-monnaie d'accéder à une alimentation constante, saine et de qualité. En assurant un filet de sécurité minimum aux citoyens européens, la manière de consommer sera plus incitative pour basculer d'une logique d'économie à une logique de qualité. Les citoyens s'accordent à vouloir manger bio et local dès lors qu'ils en ont les moyens. C'est dans cette perspective que j'ai moi-même déposé une proposition de loi pour garantir une sécurité alimentaire aux 18-25 ans en France. Ce serait une première étape, une première victoire dans la bataille culturelle sur ce sujet si elle venait à être adoptée. Concrètement nous pourrions donner à tous les 18-25 vivants sous le seuil de pauvreté l'équivalent de 150€ par mois en chèque alimentaire pour qu'ils puissent se nourrir. La jeunesse est aujourd'hui la principale sacrifiée du gouvernement Macron et la France demeure parmi les 4 derniers pays de l'UE dans lesquels l'âge minimum pour accéder au revenu minimum est plus élevé que l'âge de la majorité. Pourtant, il y a urgence : 79 % des

« Les citoyens s'accordent à vouloir manger bio et local dès lors qu'ils en ont les moyens »

étudiants ne mangent pas à leur faim en sautant des repas ou en réduisant les portions. Dès

lors comment imaginer que notre modèle agricole puisse être viable et plein de belles ambitions si les citoyens ne sont plus capables de s'acheter des produits frais et locaux ? C'est un paradoxe dont nous ne pouvons nous contenter. C'est pourquoi il est urgent de se donner les moyens d'une véritable Politique Alimentaire Commune qui soit en capacité de répondre à notre volonté de souveraineté agricole européenne et à nos ambitions environnementales pour une Europe plus verte. ●



SAUVER LA TERRE, SAUVER LES HOMMES

Rodrigo ARENAS

- Député LFI de Paris
- Co-rapporteur de la mission d'information "sur la souveraineté alimentaire européenne".



Cet hiver, d'Athènes à Varsovie, de Madrid à Berlin, de Paris à Bruxelles, les agriculteurs européens sont venus nous rappeler un fait essentiel : notre civilisation automatisée, urbanisée, tertiaisée, a tendance à nous faire oublier que les produits alimentaires ne poussent pas dans les rayons des épiceries.

Concurrence, fiscalité, ou renchérissement de l'énergie et des engrais, les causes de la crise sont multiples. Mais elles manifestent toutes la même fragilité d'un modèle de production ultra-dépendant des énergies fossiles, des intrants chimiques et de l'insertion sur les marchés internationaux.

Au cœur des crises agricoles se trouvent les producteurs. Ces hommes et ces femmes se sont donné la mission noble et littéralement vitale de nous nourrir. Et ils ne vivent pas décevant de leur travail. En 2023, leurs revenus ont diminué à cause de l'augmentation spectaculaire des charges, en particulier l'énergie et les prix des engrais. Pire, leurs prix à la vente baissent, alors que les prix pour les consommateurs augmentent, et les marges des grandes entreprises explosent. C'est la crise de toute une chaîne dont les vrais producteurs ne sont que des maillons, fortement endettés, prisonniers d'un système industriel et financier qui les écrase et d'une représentation syndicale au service des plus aisés d'entre eux.

L'Europe est une grande puissance agricole. Après soixante ans d'existence, la Politique agricole commune a rempli sa mission : notre continent, exsangue et affamé au sortir de la guerre, est aujourd'hui autosuffisant et se permet même de nourrir le monde par l'exportation de ses surplus. Malgré quelques insuffisances ponctuelles, la souveraineté alimentaire du continent semble établie.

Mais cette puissance est fragile : fortement dépendante de ses exportations et des importations d'intrants, chimiques, mécaniques et caloriques, notre agriculture européenne, et française en particulier, est un colosse aux pieds d'argile.

« Écoutons les scientifiques : la vraie menace sur la capacité future de nos agriculteurs à nourrir l'Europe, c'est la priorité donnée au productivisme, au rendement, aux profits générés par l'export »

Pour notre souveraineté alimentaire, il y a plus grave encore que les fluctuations géopolitiques. Ce que nous démontrent les agronomes, les pédologues, les climatologues, les hydrologues, études après études, c'est que la menace la plus vitale est nichée au cœur du modèle de production. C'est l'épuisement tendanciel des sols et leur appauvrissement nutritif, l'effondrement de la biodiversité et des processus naturels, le dérèglement du cycle de l'eau et toutes les autres externalités négatives d'une agriculture plus industrielle que paysanne.

Écoutons les scientifiques : la vraie menace sur la capacité future de nos agriculteurs à nourrir l'Europe, c'est la priorité donnée au productivisme, au rendement, aux profits générés par l'export. Alors qu'à écouter les mauvais avocats de la cause paysanne, il faudrait au contraire toujours plus de pesticides, d'engrais de synthèse, de chimie, d'énergies fossiles, pour maintenir les productions malgré la dégradation tendancielle des ressources.

Cette fuite en avant d'une agriculture toujours plus artificialisée et verticale, pour garantir les profits de quelques grands businessmen, bien insérés sur les marchés mondiaux, il faut la refuser. La question

de notre souveraineté alimentaire se résume à celle-ci : « qui va nous nourrir ? » Quelques grands groupes agro-industriels, où se mêlent semenciers, chimistes, et distributeurs, qui lorgnent déjà sur les terres laissées vacantes par une paysannerie européenne vieillissante sans successeur ? Les apprentis sorciers de la culture hydroponique, verticale et artificielle ? Ou une nouvelle

génération d'agriculture paysanne, aux pratiques respectueuses du vivant, des sols, et des cycles naturels ?

A l'heure d'examiner la nouvelle Loi d'orientation agricole, la souveraineté et la sécurité alimentaire de nos concitoyens exigent que nous ne nous trompions pas de priorité : l'avenir c'est l'agroécologie. ●



LIBÉRER LA COMMANDE PUBLIQUE EUROPÉENNE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Audrey PULVAR

► Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts



La crise agricole n'est pas nouvelle et la Ville de Paris n'a pas attendu la menace d'un blocage de Rungis pour engager une transformation de son système alimentaire et agricole, au bénéfice des paysannes et paysans, des consommatrices et consommateurs et de la préservation des écosystèmes. Paris mène une politique alimentaire volontariste afin de renforcer la résilience de son territoire et de garantir la sécurité alimentaire.

Alors que l'Union européenne (UE) devrait perdre 6,4 millions d'exploitations d'ici 2040, que les effets du changement climatique s'accroissent et s'accroissent, et que chaque crise démontre un peu plus la fragilité des filières, il est urgent et nécessaire de changer de modèle agricole et alimentaire.

Face à ce constat, et à l'appui très insuffisant de l'Etat aux agricultrices et agriculteurs investis dans la transition écologique de leur secteur, la Ville de Paris, comme d'autres municipalités, soutient activement le développement de filières durables et de proximité, en accompagnant la transition de l'agriculture qui approvisionne sa restauration collective mais aussi en maillant son territoire d'une série de lieux d'alimentation durable à portée de toutes et tous. Via l'achat public, les collectivités disposent d'un levier puissant pour accompagner la transformation des secteurs agricoles et alimentaires. Paris, avec les 30 millions de repas servis chaque année dans sa restauration collective, est le premier acheteur public de bio en France. Avec, aujourd'hui, 56 %, en moyenne, de bio et durable dans ses cantines, la ville fait déjà deux fois mieux que les objectifs fixés par Egalim. Paris s'est fixé d'ici 2027 l'objectif de 100 % de bio et durable pour sa restauration collective dont 50 % de denrées produites et transformées à moins de 250 km.

« Paris, avec les 30 millions de repas servis chaque année dans sa restauration collective, est le premier acheteur public de bio en France. »

Le déploiement maximal de cette politique publique engagée bute cependant sur les limites d'un cadre juridique européen ne permettant pas de concilier achat public et objectifs locaux environnementaux et de résilience, alors que la capacité des territoires à être nourriciers de leurs propres populations, la structuration de filières agricoles et alimentaires durables de proximité correspondent aux ambitions du Pacte Vert.

Un règlement sur les systèmes alimentaires durables est une opportunité précieuse de diversifier et relocaliser les filières, d'accélérer la transition écologique, d'apporter plus de cohérence à l'échelle de l'UE. Pourtant essentielle, elle a été écartée de son agenda. Paris, les collectivités réunies au sein de France Urbaine et d'autres villes européennes, appellent donc l'UE à prendre ses responsabilités en développant ce règlement sur l'alimentation durable et en rénovant le cadre de la commande publique européenne.

Nous réclamons la sécurisation d'un règlement européen et d'un cadre de la commande publique adapté qui permettrait de clarifier

la notion d'alimentation « durable », de mettre en cohérence les prescriptions éparpillées dans le droit européen et d'ouvrir le libre choix de la procédure pour 50 % du volume d'achat annuel de denrées alimentaires par les collectivités. Un libre choix qui leur permettrait d'apporter des débouchés sûrs et pérennes aux

filières de l'agriculture et de l'alimentation non seulement locales mais aussi durables, de proximité.

La résilience des territoires, leur capacité à redevenir nourriciers pour leur propre population, leur moindre dépendance aux importations et à des méthodes agricoles relevant des énergies fossiles, passe par l'expérience et les choix politiques des villes, dans un rapport équilibré entre urbain et rural. L'Union Européenne doit lever les freins, artificiels, à cette fertile réciprocité. ●



POUR UNE VÉRITABLE TRANSFORMATION, IL FAUT UNE STRATÉGIE À LONG TERME ET UNE CONCERTATION PERMANENTE

Geneviève PONS

► Directrice générale et vice-présidente d'Europe Jacques Delors (think tank, Bruxelles)



En ces temps d'élections européennes, reconnaissons que l'indispensable transformation du système agroalimentaire européen n'est pas à mettre à l'actif du cycle politique qui s'achève à Bruxelles et à Strasbourg. Et pas seulement en raison du dernier épisode des mouvements de protestation des agriculteurs. Ils ne sont en effet que le symptôme d'une crise plus profonde qui couve depuis un bon moment et qui touche l'ensemble de la filière agroalimentaire, soumise à des injonctions économiques, sociétales et environnementales de plus en plus pressantes et souvent contradictoires. Un défi qui reste à relever après ce qu'il faut bien appeler l'échec de la proposition de la Commission dite "de la ferme à la fourchette" destinée à accompagner le "pacte vert" et qui a eu pour effet de polariser les débats au lieu de les faire avancer.

A Bruxelles, le troisième institut de recherche qui porte le nom de Jacques Delors après ceux de Paris et de Berlin, s'est penché depuis trois ans sur les tenants et aboutissants d'une réforme désormais incontournable et dont les grands traits devront voir le jour avant la prochaine grande négociation du cadre budgétaire pluriannuel qui démarrera en 2025.

Voici, en résumé, les principales recommandations qui ressortent de nos publications et des nombreux débats auxquels nous avons participé avec les professionnels, les organisations de la société civile, les parlementaires et les experts de la Commission :

- Les attentes à prendre en compte sont désormais multiples et de plus en plus fortes : sécurité, voire souveraineté, alimentaire, empreinte environnementale, impact sanitaire, rentabilité économique, conditions sociales du côté des producteurs, des intermédiaires et des consommateurs, diversité des situations nationales.

« l'indispensable transformation du système agroalimentaire européen (...) reste à relever après ce qu'il faut bien appeler l'échec de la proposition de la Commission dite "de la ferme à la fourchette" destinée à accompagner le "pacte vert" »

- Une nouvelle articulation entre ces exigences ne se résume pas aux conditions de la production agricole et ne peut résulter que d'une approche stratégique de long terme offerte à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur et de nature à amoindrir les inévitables tensions entre les intérêts en cause, que ce soit dans la transformation et la distribution ou encore dans le commerce international.

- Les élargissements à venir, y compris à l'Ukraine qui deviendrait la première puissance agricole de l'Union, doivent d'ores et déjà être pris en compte.

- De nouvelles pratiques agricoles plus environnementalement vertueuses ne peuvent être imposées par la seule réglementation ; si les paiements découplés restent la base du soutien des producteurs, ils devront y trouver une rémunération de leurs services naturels proportionnée à leur valeur. Les modalités de tels instruments restent à inventer.

- La protection du marché européen devra donc combiner de manière nouvelle et plus efficace subventions et mesures à la frontière dans le but d'égaliser les conditions de concurrence.

- La renationalisation à laquelle ont conduit les dernières réformes a montré ses limites, de même que la liberté laissée aux États membres de transposer à leur manière les directives européennes en matière de normes et de standards.

En définitive, il s'agit de revenir à quelques principes simples, ceux que Jacques Delors avait esquissé à l'intention de ses successeurs, voici vingt ans, dans son livre blanc : articulation des trois soutenabilités, économique, sociale, et environnementale, appuyée sur une concertation permanente entre les nombreuses parties prenantes. ●



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU SECOURS DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !

Loïc MADELINE

- Producteur BIO - Administrateur Bio en Normandie
- Secrétaire National PAC - Bureau FNAB



Les mobilisations agricoles du début d'année ont mis en lumière le désarroi d'agriculteurs dans différentes filières de production. Les difficultés d'adaptation au contexte économique et climatique sont au cœur de ce mal être avec en point de mire la question de la rémunération. Pourtant, en dépit de situations contrastées, 2022 fut en moyenne une très bonne année en termes de revenus agricoles¹ dans l'agriculture conventionnelle alors qu'à l'inverse les modes de production plus vertueux ont décroché, c'est le cas des signes officiels de qualité et notamment de l'agriculture biologique qui traverse depuis 2021 une séquence difficile. Malgré les mises en garde des agriculteurs et agricultrices biologiques réunis au sein de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le gouvernement est resté sourd aux demandes de rééquilibrage des aides de la politique agricole commune vers les modes de production vertueux. En France, le sous financement de la BIO, pointé du doigt par la Cour des Comptes en 2021², est de nature à compromettre les ambitions du pacte vert et de la transition agricole.

Dans cette confusion généralisée, nous avons perdu prise sur les enjeux environnementaux qui sous-tendent la souveraineté alimentaire. Laboratoire de transition, l'agriculture biologique produit et préserve, nourrit et protège en maintenant des conditions d'équilibre du vivant. Elle répond à l'ensemble des nouveaux enjeux que souhaitait intégrer la Commission européenne dans cette nouvelle version de la politique agricole. Au lieu de ça, la productivité à tout prix reste la boussole de cette nouvelle PAC au nom d'une fausse souveraineté alimentaire, appellation mal contrôlée qui devrait essentiellement s'attacher au droit des peuples à disposer équitablement d'une alimentation saine et de qualité. Par la grande diversité des cultures et des espèces, le modèle biologique est une réponse aux enjeux de sécurité alimentaire. L'agriculture conventionnelle reste beaucoup plus dépendante du contexte géopolitique, tant sur le plan des approvisionnements (engrais, pesticides) que sur le plan des marchés (export) et c'est sans chiffrer les coûts cachés relatifs à la santé, aux pollutions et à la perte de biodiversité. De nombreuses études montrent que l'agriculture biologique est en capacité de nourrir l'Union européenne (Gilles BILLIEN, CNRS) et le monde (FAO, 2008).

L'argent européen doit être mieux distribué, notamment en tenant compte des performances environnementales de l'acte de production. Le modèle bio doit être soutenu dans la durée pour se développer et durer. Promis par le président Macron en 2017, les paiements pour services environnementaux n'ont toujours pas vu le jour alors même que des aides spécifiques à l'agriculture biologique ont été depuis abandonnées (Aide au maintien). Le plan stratégique national Français est en train de manquer sa cible en tenant à maintenir à tout prix le système agricole actuel. Plus de 95 % des agriculteurs ont émargé trop facilement à l'Ecorégime, partie verte

du premier pilier de la PAC, dont les critères d'accès n'ont pas permis de progresser. Et les assouplissements en cours au niveau européen ne vont faire qu'accroître l'incapacité de cette PAC

« L'agriculture conventionnelle reste beaucoup plus dépendante du contexte géopolitique (...) et c'est sans chiffrer les coûts cachés relatifs à la santé, aux pollutions et à la perte de biodiversité. »

d'atteindre ses objectifs de verdissement de la production agricole. La FNAB continue de plaider en faveur d'une augmentation de l'Ecorégime à 145€/ha/an pour les producteurs bio en vertu des aménités positives du mode de production (ITAB, 2024). ●

1 <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2314/detail/>

2 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-lagriculture-biologique>



Le MEDEF engagé face aux défis de l'Europe aujourd'hui et demain !



Le Mouvement des Entreprises de France, fort de ses 190 000 entreprises adhérentes, incarne la force économique française de Paris à Bruxelles. Cet automne, une nouvelle Commission sera nommée par les chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-Sept et devra faire face à des défis économiques, environnementaux, numériques colossaux dans un monde polarisé par les tensions. Outre le changement de Commission, 720 eurodéputés seront élus entre le 6 et 9 juin, inaugurant un nouveau mandat à l'échelle de l'UE.

Il nous est apparu fondamental d'être acteurs dans ce moment important et structurant. A l'aube de cette nouvelle mandature européenne, le MEDEF a consulté ses adhérents pour être force de propositions et acteur des débats actuels dans la perspective des prochaines élections. Fort des contributions et des rencontres au cœur des territoires, le MEDEF a construit et partagé sa vision autour de « **30 propositions pour une Europe qui entreprend** ». Ce travail commun, transversal montre notre capacité à accompagner et soutenir l'Europe de demain, une Europe forte à l'écoute de ses entreprises et en capacité de soutenir les transitions en marche.

Au sortir du discours du Président Macron à la Sorbonne, il ne fait pas de doute que nos propositions ont été lues et comprises par nos autorités. Je m'en félicite. En premier lieu, la nécessité de maîtriser la production de réglementations européennes et alerter sur les dangers de la surtransposition, une prise de conscience politique indispensable pour garantir une Europe forte, compétitive et attractive. Ainsi que le souligne Patrick Martin, Président du MEDEF, « **L'Europe peut être une force pour ses entreprises pour peser sur la scène internationale et répondre à la multitude de défis qui se présentent à nous** ». Il faut pour cela construire une économie prospère, seule garantie de la réussite de la double transition écologique et numérique. Par ailleurs, pour répondre aux enjeux présents et à venir, le secteur économique français appelle l'UE à réduire rapidement ses dépendances stratégiques, critiques dans certains secteurs (semi-conducteurs, matières premières,

médicaments). Il est en outre nécessaire que l'UE ait accès aux financements nécessaires à ses multiples transitions : une Union des marchés de capitaux efficiente ainsi que la création d'un fonds souverain permettrait d'assurer son autonomie stratégique. Les entreprises européennes doivent également être en mesure de bénéficier d'un système d'aide à la décarbonation et d'un accès à une énergie bas carbone à un prix accessible, afin de pouvoir atteindre les objectifs à horizon 2030 et 2040 pour faire de l'Europe le premier continent décarboné d'ici 2050. Le respect du principe de la neutralité technologique dans les législations européennes est donc primordial, afin de permettre aux Etats de rester souverains dans la constitution de leur mix énergétique tout en offrant la flexibilité nécessaire pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle de l'UE.

D'autres mesures telles qu'un « Buy European Act », qui permettrait de promouvoir un label « fabriqué en Europe », sont également demandées par les entreprises françaises. L'enjeu des compétences reste clef pour garantir l'accès à une main d'œuvre qualifiée, formée via des programmes d'échange comme Erasmus +.

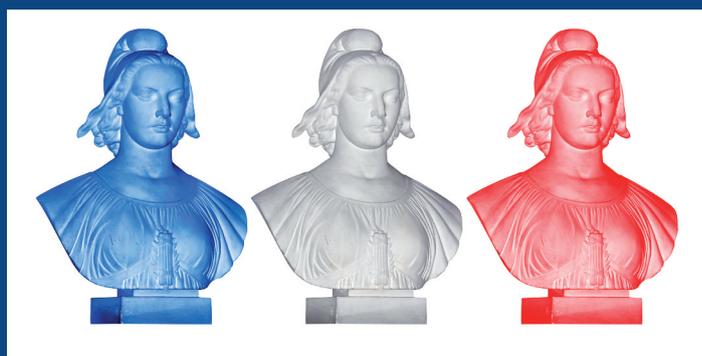
Patrick Martin résume en ces mots l'ambition du MEDEF et de ses adhérents pour cette nouvelle mandature : « **une Europe de la réindustrialisation et de l'innovation**, conditions sine qua non de notre souveraineté et de notre capacité à relever le défi climatique. Une Europe de la simplification qui ne doit pas être un frein à la liberté d'entreprendre mais encourager l'émergence de champions européennes. Une Europe qui se dote d'outils financiers afin de mobiliser son abondante épargne au service de sa souveraineté et de sa prospérité. »

Nous ne pouvons qu'agir en ce sens avec confiance et détermination !



Fabrice Le Saché
Vice-président du Medef
en charge de l'Europe

MISMISSIONS NOVATIONS EFFECTIONS



Sommaire

- 41** Gouvernement
- 46** Parlement, AAI, Collectivités d'Outre-Mer
- 47** Conseil départemental, Communes, Préfectures
- 51** Santé
- 53** Affaires publiques
- 54** Autres Mouvements